

BULLETIN DU STATEC N° 7-2007

Les jeunes face au marché du travail

Sommaire

I. Introduction	257
II. Méthodologie et définitions	258
III. Situation générale des jeunes sur le marché du travail	258
IV. Caractéristiques de l'emploi	261
V. Emploi et niveau de formation	268
VI. Les jeunes à la recherche d'un emploi	275
VII. Les jeunes élèves et étudiants	280
VIII. Niveau d'éducation et emploi des jeunes européens	283
Annexe 1: Régression logistique binaire	287
Annexe 2: Classification Internationale Type de Professions - CITP88-(COM)	290

Les jeunes face au marché du travail

Table des matières

I. Introduction	257
II. Méthodologie et définitions	258
III. Situation générale des jeunes sur le marché du travail	258
IV. Caractéristiques de l'emploi	261
4.1 Permanence de l'emploi	261
4.2 Durée de travail	264
4.3 Concentration sectorielle et professionnelle ¹ des jeunes en emploi	264
4.3.1 La place des jeunes dans les secteurs d'activité	264
4.3.2 La place des jeunes dans les professions	265
4.3.3 Répartition sectorielle et professionnelle selon l'origine sociale	266
V. Emploi et niveau de formation	268
5.1 Niveau d'instruction	268
5.2 Formation et secteur d'activité	269
5.3 Déclassements?	270
5.3.1 Définition et éléments théoriques	270
5.3.2 Comment mesurer le déclassement?	270
5.3.3 Tentatives de mesure du déclassement	271
5.4 International Socio Economic Index	273
VI. Les jeunes à la recherche d'un emploi	275
6.1 Chômage, niveau d'éducation et ancienneté sur le marché du travail	275
6.2 Être au chômage – les déterminants	276
6.3 Inscription à l'ADEM et méthode de recherche de travail	277
6.4 Ancienneté de la recherche et niveau d'éducation du chômeur et de la personne de référence	279
VII. Les jeunes élèves et étudiants	280
7.1 Taux de scolarisation	280
7.2 Scolarisation entre 18 et 22 ans – facteurs explicatifs	280
7.3 Études supérieures	281
VIII. Niveau d'éducation et emploi des jeunes européens	283
8.1 Taux d'emploi et taux de chômage	284
8.2 Niveau d'éducation des jeunes européens	285
Annexe 1: Régression logistique binaire	287
Interprétation des rapports des chances (Odd Ratios)	287
Exemple de calcul de probabilité	288
Annexe 2: Classification Internationale Type de Professions – CITP88-(COM)	290

Les jeunes face au marché du travail

I. Introduction

Les discussions autour des dispositions relatives au chômage du fameux projet de loi 5611 ont montré que bon nombre de jeunes ont très souvent de fausses illusions mais aussi de fausses angoisses face au marché du travail au Luxembourg. La présente étude « les jeunes face au marché du travail », effectuée sur suggestion du Ministre du Travail et de l'Emploi par le STATEC, aide à mieux comprendre et à dédramatiser un phénomène qui restera toujours une préoccupation principale de toute politique en faveur de l'emploi.

Le taux de chômage des jeunes est un indicateur statistique difficile à manier, étant donné que près de la moitié des jeunes de 15 à 29 ans sont scolarisés (90% des 15 - 19 ans environ suivent encore un enseignement, un peu moins de 50% des 20 - 24 et quelque 8% des 25 - 29 ans) et que le taux de chômage ne prend en considération que les jeunes en activité par rapport aux jeunes cherchant un emploi. Le STATEC fait ainsi état d'une proportion de jeunes au chômage de 5%, chiffre qui rappelle le taux global de chômage pour le pays s'établissant à 4,5%.

Dans le groupe des jeunes âgés de 15 à 19 ans, seulement 6% exercent une profession et 3% se trouvent au chômage. La part de ceux qui travaillent atteint un peu plus de 40% dans la tranche d'âge 20 - 24 ans et quelque 80% parmi les jeunes de 25 - 29 ans. Étant donné que nous disposons d'un marché du travail dynamique, nous ne pouvons en principe que nous réjouir de la proportion de jeunes qui sont scolarisés, la qualification étant définitivement le meilleur moyen de disposer de réelles perspectives d'emploi. Les chiffres établis par la présente étude démontrent que les chances d'avoir un emploi permanent augmentent de manière significative avec le niveau d'instruction. Malheureusement le Luxembourg connaît un chiffre assez élevé de jeunes qui quittent l'école sans diplôme !

Par conséquent, l'appréciation courante d'après laquelle 1 sur 5 jeunes se trouverait en situation de chômage peut être réfutée. Les craintes des jeunes devant le marché du travail en général ne sont donc pas fondées et n'ont désormais plus de véritable raison d'être.

Néanmoins, l'étude nous donne aussi des indications sur les risques de précarisation des jeunes sur le marché du travail. Ainsi, l'intégration sur le marché du travail se fait

en grande partie par le biais de contrats à durée déterminée (CDD). Cependant, la part des jeunes bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) augmente avec l'ancienneté sur le marché du travail. Une étude sur les mesures actives en faveur de l'emploi a en outre démontré que ces mesures ne sont réellement efficaces qu'à partir du moment où il y a une réelle expectative d'emploi.

L'étude du STATEC établit en outre que la formation reste très importante alors qu'elle augmente les chances réelles d'intégration au marché du travail. Elle vient confirmer que globalement plus le niveau de qualification est élevé plus la probabilité d'être touché par le chômage baisse et que la rapidité avec laquelle les jeunes trouvent un emploi augmente avec le niveau de qualification. En effet, les jeunes diplômés trouvent un travail au bout de 6 mois en moyenne, les meilleurs résultats étant atteints par les détenteurs d'un brevet de maîtrise (81% trouvent un emploi au bout de 2 mois). Belle confirmation pour l'artisanat ! En contrepartie, presque 40% des jeunes qui ont atteint le niveau BAC/diplôme de technicien, nécessitent en moyenne 18 mois et plus pour trouver un emploi.

Ce qui plus est, le présent rapport relève certaines inégalités de fait, notamment un important phénomène de reproduction sociale, d'après lequel les enfants se retrouvent très souvent dans les mêmes professions ou secteurs que l'un de leurs parents.

Une autre situation préoccupante reste celle de la structure dite en « sandwich » du marché du travail national. Une grande partie des postes présupposant un faible niveau de qualification et, en même temps, une grande partie des postes à décision ne sont pas occupés par des résidents, les ressortissants luxembourgeois se retrouvant majoritairement dans une classe d'emplois à qualification moyenne. Seulement 25% des jeunes résidant au Luxembourg sont détenteurs d'un diplôme d'études supérieures, alors que environ 55% des emplois nouvellement créés au Luxembourg présupposent une qualification dite BAC.

Je tiens dès lors à remercier les auteurs de l'étude qui servira comme repère scientifique dans la définition de nouvelles politiques de formation et d'emploi des jeunes.

Introduction rédigée par M. François BILTGEN, Ministre du Travail et de l'Emploi.

Bulletin réalisé par: Armande FRISING, Jean LANGERS et Liliane REICHMANN.

II. Méthodologie et définitions

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation de l'**enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) 2006** qui ne couvre que les seuls résidents et qui permet de ventiler la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois grands groupes: les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs conformément aux définitions du Bureau International du Travail (BIT). Depuis 2003, l'échantillon est réparti uniformément sur toute l'année. Il se compose de quelque 8 500 ménages ce qui représente un taux de sondage d'un peu moins de 5%.

Les **personnes en emploi** comprennent toutes celles âgées d'au moins 15 ans qui occupaient pendant la semaine de référence un emploi salarié ou non salarié contre une rétribution, un profit ou un revenu familial qu'elles aient été au travail ou temporairement absentes pour cause de vacances, maladie, maternité... La notion de travail effectué pendant la période de référence se réfère à tout travail d'une durée d'au moins une heure.

Un **chômeur** au sens du BIT est une personne en âge de travailler (15 ans et plus) qui répond simultanément à trois conditions:

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours;
- chercher activement un emploi.

Un chômeur au sens du BIT n'est donc pas forcément inscrit à l'Administration de l'Emploi.

La **population inactive** comprend toutes les personnes, y compris celles âgées de moins de 15 ans qui n'étaient pas économiquement actives notamment, les femmes/hommes au foyer, les travailleurs bénévoles, les étudiants et les retraités.

La classe d'âges retenue dans le présent document est celle des 15-29 ans incluant ainsi ceux pouvant bénéficier d'une mesure pour l'emploi (Contrat d'Auxiliaire Temporaire, Stage d'Insertion en Entreprise).

III. Situation générale des jeunes sur le marché du travail

Dans le premier tableau ci-après on peut lire que la grande majorité des jeunes âgés entre 15 et 19 sont élèves ou étudiants et que moins de 6% d'entre eux ont intégré le marché du travail. Dans la classe d'âges au dessus, 42% sont en emploi et plus que 48% demeurent dans le système scolaire. Les jeunes âgés de 25 à 29 ans ne sont plus que quelque 9% à suivre des études, 80% d'entre eux travaillent et près de 4% déclarent assumer déjà une responsabilité familiale.

Pour ce qui est des pourcentages de jeunes au chômage, ceux-ci varient de 3% à 6% pour les 3 classes d'âges. Ces taux ne doivent évidemment pas être confondus avec les taux de chômage qui paraissent particulièrement élevés pour les classes d'âges des 15-19 ans (34.4%) et 20-24 ans (12.7%) puisque le nombre de chômeurs se rapporte à une population active très faible.

Le tableau 2 met en évidence que les femmes luxembourgeoises sont scolarisées plus longtemps que les femmes étrangères et que les hommes en général; 14% d'entre-elles, âgées de 25 à 29, ans ont encore le statut d'élève/étudiante contre 5% chez les étrangères, 11% chez les nationaux et 3% chez les étrangers.

Parallèlement, pour cette même classe d'âges, le pourcentage des femmes en emploi est également plus élevé chez les Luxembourgeoises que chez les étrangères puisque ces dernières sont plus nombreuses à être au chômage ou à assumer des responsabilités familiales à cet âge. Chez les hommes, 7% des étrangers âgés de 15 à 29 ans sont au chômage contre 3% des nationaux.

Tableau 1: Répartition des jeunes selon leur situation par rapport à la vie économique

	en emploi	au chômage	maladie, invalidité	élève, étudiant	responsabilité familiale	autre
						en %
15-19	5.7	3.0	1.0	89.7	0.1	0.5
20-24	41.7	6.1	0.4	47.9	1.9	2.1
25-29	80.1	5.8	0.2	8.5	4.2	1.2
Total	43.6	5.0	0.5	47.5	2.1	1.2

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 2: Répartition des jeunes par genre et nationalité selon leur situation par rapport à la vie économique

	en emploi	au chômage	maladie, invalidité	élève, étudiant	responsabilité familiale	autre	Total
							en %
femmes luxembourgeoises							
15-19	3	3	1	92	-	1	100
20-24	35	4	1	57	2	2	100
25-29	76	3	-	14	6	-	100
Total	38	3	1	54	3	1	100
femmes étrangères							
15-19	5	4	-	91	-	1	100
20-24	46	5	-	39	6	4	100
25-29	69	12	-	5	11	2	100
Total	42	7	-	42	6	2	100
hommes luxembourgeois							
15-19	7	2	2	87	-	1	100
20-24	44	5	-	49	-	1	100
25-29	85	3	-	11	-	1	100
Total	44	3	1	50	-	1	100
hommes étrangers							
15-19	7	4	-	88	-	-	100
20-24	45	11	1	41	-	2	100
25-29	89	7	-	3	-	1	100
Total	53	7	-	39	-	1	100

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 3: Taux d'emploi et taux de chômage par classe d'âges, genre et nationalité

		taux d'emploi	taux de chômage
femmes luxembourgeoises	15-19	3.4	43.9
	20-24	34.6	10.7
	25-29	76.0	3.4
	Total	37.8	7.7
femmes étrangères	15-19	5.1	41.3
	20-24	46.0	10.4
	25-29	69.3	14.8
	Total	42.1	14.9
hommes luxembourgeois	15-19	7.4	24.9
	20-24	44.0	10.9
	25-29	85.5	2.9
	Total	44.2	7.3
hommes étrangers	15-19	7.3	34.5
	20-24	45.1	20.0
	25-29	88.5	7.3
	Total	52.5	12.1

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Ces répartitions mènent à des taux d'emploi et de chômage globalement plus élevés chez les étrangers(ères) que chez les autochtones âgé(e)s de 15 à 29 ans.

Participation des jeunes à la vie économique: les déterminants

Une régression logistique¹ avec comme variables explicatives l'âge, le genre, le fait d'être, oui ou non, né au Luxembourg ou arrivé avant l'âge de 6 ans ainsi que la profession de la personne de référence du ménage, éclairant l'arrière fonds social du jeune, permet d'estimer la probabilité de participer à la vie économique, soit en occupant un emploi, soit en recherchant un emploi. Comme il résulte du tableau 4, la principale alternative chez les 15 à 29 ans est de suivre un enseignement ou une formation.

Que la probabilité en question augmente avec l'âge n'a rien d'étonnant. Il apparaît également que les jeunes femmes, et les régressions présentées au chapitre VII le confirment, ont plus tendance à poursuivre des études. Ne pas être né au Grand-Duché ou n'y être arrivé qu'après 6 ans augmente les chances d'être actif. Beaucoup de ces jeunes sont uniquement venus

pour travailler et ont une propension très faible de faire des études.

L'arrière fonds social joue un rôle non négligeable, les jeunes issus d'un ménage dont la personne de référence est cadre supérieur ou exerce une profession intellectuelle ou scientifique (professeur, médecin, avocat, ingénieur, etc.) continuent à étudier plus longtemps et sont donc moins présents sur le marché du travail.

Au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, la probabilité de participer à la vie active diminue.

Les coefficients estimés permettent de chiffrer cette probabilité selon le profil socio-économique du jeune. Ainsi, elle s'élève à 0.90 pour un jeune âgé de 25 ans, de sexe féminin, né au Grand-Duché et vivant dans un ménage de travailleur manuel. S'il est de sexe masculin et si la personne de référence du ménage est cadre supérieur, la probabilité en question atteint 0.68

Tableau 4: Régression logistique: Participation des 15 à 29 ans à la vie active

Régression logistique Participation à la vie active (personnes âgées actives ou en formation âgées entre 15 et 29 ans)	Coefficient	Erreur standard		Rapport des chances
AGE	0.328	0.052	**	1.388
AGE2	0.006	0.001	**	1.006
GENRE	-0.223	0.028	**	0.800
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	1.120	0.038	**	3.064
PROFESSION de la PERSONNE de RÉFÉRENCE dans le ménage				
Employé administratif	-0.422	0.038	**	0.655
Profession intermédiaire, technicien	-0.809	0.041	**	0.445
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques	-1.578	0.039	**	0.206
Constante	-9.583	0.567	**	
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.700			

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Profession de la personne de référence dans le ménage : Travailleur manuel

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

¹ Pour une note méthodologique succincte et un guide de lecture, voir annexe 1.

IV. Caractéristiques de l'emploi

4.1 Permanence de l'emploi

En 2006, près de 18% des jeunes âgés de 15 à 29 ans et 33% des 15 à 24 ans ont travaillé sous contrat à durée déterminée (CDD) contre 6% de la population totale en emploi (15 ans et plus). Au niveau de l'UE15 et de l'UE25, le taux de l'emploi temporaire s'établit à 42% pour les 15-24 ans et à 15% pour la population totale en emploi.

Globalement on constate que la précarité de l'emploi semble plus accentuée lors des premières années suivant le système scolaire et que les jeunes ayant achevé le niveau d'enseignement secondaire inférieur soient les plus concernés. Ces chiffres doivent cependant être nuancés puisque les CDD, comme le montre le tableau 5, comprennent également les stagiaires et les périodes probatoires qui ne sont pas forcément synonyme de précarité puisqu'il ne s'agit souvent que d'une période de transition pendant laquelle les jeunes bénéficient déjà de conditions salariales quasi identiques aux CDI.

Ces constats, mis en lumière dans les tableaux présentés ci-dessous sont confirmés par une régression logistique (tableau 8) qui montre encore que, par rapport aux nationaux, les jeunes Belges, Allemands, Italiens ou Portugais auraient des probabilités moins élevées d'avoir un emploi permanent.

Le secteur d'activité, où le jeune est occupé, a également un impact. Comparées à celles prévalant dans l'intermédiation financière, tous les autres secteurs se caractérisent par des probabilités plus faibles.

Parmi les jeunes, les situations peuvent être très différentes. Prenons le cas de deux jeunes nés au Grand-Duché. Le premier est de sexe masculin, de nationalité portugaise, travaille dans la construction, n'a pas dépassé le secondaire inférieur et n'est que depuis deux ans sur le marché du travail. Sa probabilité d'avoir un emploi permanent n'est que de 0.20. Elle monte à 0.98 pour une jeune femme de nationalité luxembourgeoise qui a 8 années d'ancienneté, un diplôme niveau Bac et est occupée dans l'intermédiation financière.

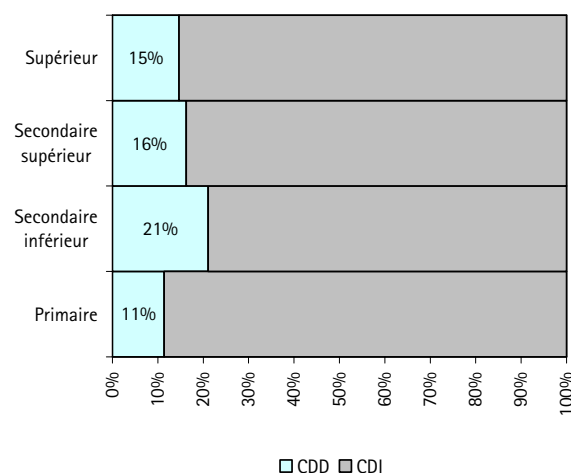
Tableau 5: Type de contrat selon l'ancienneté sur le marché du travail des 15 à 29 ans

Ancienneté sur le marché du travail	Contrat à durée déterminée	Contrat à durée indéterminée
		en %
0	48	52
1	43	56
2	33	67
3	28	72
4	9	91
5-10	11	89

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Ancienneté sur le marché du travail = 2006 - année d'obtention du dernier diplôme

Graphique 1: Type de contrat selon le niveau d'éducation des 15- 29 ans



Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Parmi les CDD, 22% travaillent sous cette forme à défaut d'avoir trouvé un CDI et 18% sont dans des mesures de mises au travail de l'ADEM dont 12% en Contrat d'auxiliaires temporaires privés ou publics. Selon une étude du CEPS/INSTEAD¹, seuls les CAT dans le privé augmentent considérablement les chances de trouver un emploi dans les 6 mois qui suivent la sortie de la mesure.

¹ Cahier PSELL n°155 : Evaluation de l'efficacité des mesures en faveur de l'emploi au Luxembourg. Rapport final pour le compte de l'ORPE et du Ministère du Travail et de l'Emploi.

Tableau 6: Raisons des contrats à durée déterminée des 15 à 29 ans

	1	2	3	4	5	6	7
							en %
15-19	79	3	-	8	8	2	-
20-24	30	26	4	19	16	1	5
25-29	22	27	3	29	10	1	8
Total	36	22	3	20	12	1	5

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

1 - Il s'agit d'un contrat couvrant une période de formation (apprentis, stagiaires)

2 - La personne n'a pas pu trouver un emploi permanent

3 - La personne ne voulait pas un emploi permanent

4 - Il s'agit d'un contrat pour une période probatoire

5 - Contrat d'Auxiliaire Temporaire (CAT) du secteur privé et du secteur public

6 - Mesures de formations réalisées afin de permettre une meilleure intégration des demandeurs d'emploi (y compris l'apprentissage des adultes)

7 - Autres mesures (Stage d'Insertion en Entreprise, Stage de Réinsertion Professionnelle, Pool des Assistants, Mesures spéciales, Mises au travail)

Les jeunes en Contrat d'Auxiliaires Temporaires recensés dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail se répartissent en 60% de nationaux et 40% de rési-

dants étrangers avec une majorité de détenteurs d'un BAC technique ou classique.

En analysant les seules personnes qui n'ont pas pu trouver un emploi permanent, on constate que près de 30% d'entre elles travaillent dans l'administration publique. Il s'agit là de personnes engagées pour une durée déterminée en dehors du numerus clausus annuel incontournable dont les chances de voir leur contrat transformé en CDI sont très faibles.

Tableau 7: Répartition des Contrats d'Auxiliaires Temporaires selon le niveau d'enseignement achevé

	Nationaux	Etrangers
	en %	
Enseignement primaire	11	-
Secondaire inférieur	24	-
Secondaire supérieur	-	17
CCM et CATP	17	18
Diplôme de fin d'études	36	45
BAC+3	8	12
Bac+4	4	7
Total	100	100

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 8: Avoir un emploi à caractère permanent – Régression logistique

Régression logistique	Coefficient	Erreur standard	Rapport des chances
Ancienneté sur le marché du travail	0.519	0.016 **	1.680
Ancienneté sur le marché du travail*2	-0.011	0.001 **	0.989
GENRE	0.337	0.036 **	1.401
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	0.230	0.057 **	1.259
NATIONALITÉ			
Belges	-0.544	0.106 **	0.581
Français	0.234	0.099 *	1.264
Allemands	-0.372	0.152 *	0.689
Italiens	-0.063	0.089 **	0.939
Portugais	-0.371	0.050 **	0.690
Autre UE15	0.983	0.196	2.671
UE10	1.793	0.283 **	6.009
Autre	-1.306	0.112 **	0.271
NIVEAU d'INSTRUCTION			
Primaire	-1.972	0.114 **	0.139
Secondaire inférieur (9ième enseignement technique et assimilés)	-1.387	0.054 **	0.250
CITP, 11ième enseignement technique et assimilés	-0.219	0.069 *	0.803
CATP, CCM, CAP	0.649	0.053 **	1.915
Maîtrise	1.784	0.122 **	5.954
BAC + 3	1.135	0.067 **	3.112
BAC + 4	0.679	0.061 **	1.971
SECTEUR d'ACTIVITÉ			
Agriculture	-0.940	0.215 **	0.391
Industries manufacturières	-0.348	0.105 *	0.706
Construction	-0.705	0.100 **	0.494
Commerce, réparations	-0.878	0.092 **	0.416
HORECA	-0.568	0.125 **	0.566
Transports, communications	-0.425	0.104	0.654
Immobilier, services aux entreprises	-0.547	0.093 **	0.579
Administration	-1.230	0.092 **	0.292
Education	-1.269	0.100 **	0.281
Santé, action sociale	-1.052	0.092 **	0.349
Services collectifs, sociaux et personnels	-0.617	0.112	0.539
Personnel domestique	-0.580	0.337	0.560
Organisations extra-territoriales	-1.418	0.193	0.242
Constante	0.108	0.093 **	
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.306		

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Nationalité : Nationaux

Niveau d'instruction : BAC ou Diplôme de technicien

Secteur d'activité : Intermédiation financière

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

4.2 Durée de travail

Selon l'enquête sur les forces de travail 2006, 8.2% des jeunes âgés de 15 à 29 ans travaillent à temps partiel. Les 15 à 19 ans travaillent à temps partiel parce qu'ils poursuivent un enseignement ou une formation. Au sein de la classe d'âges au dessus (20-24 ans), un tiers travaille à temps partiel pour la même raison mais un autre tiers y est contraint à défaut d'un travail à temps complet. Chez les 25-29 ans, 21% y sont contraints, mais la principale raison devient la responsabilité familiale.

Tableau 9: Raisons d'un travail à temps partiel

	Temps plein	Temps partiel	1	2	3	4	5	6
								en %
15-19	85.2	14.8	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
20-24	92.1	7.9	32.5	2.7	8.7	12.1	35.2	8.7
25-29	92.2	7.8	5.1	5.4	38.6	7.9	21.0	22.0
Total	91.8	8.2	20.5	4.2	26.9	8.5	23.5	16.4

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

- 1 - Suit un enseignement ou une formation
- 2 - Est malade ou dépendante
- 3 - Garde des enfants ou des adultes dépendants
- 4 - Autres raisons familiales ou personnelles
- 5 - N'a pas pu trouver un emploi à temps complet
- 6 - Autres raisons

4.3 Concentration sectorielle et professionnelle¹ des jeunes en emploi

4.3.1 La place des jeunes dans les secteurs d'activité

Le tableau 10 met en évidence que le secteur de prédilection des jeunes Luxembourgeois est le secteur public auquel s'ajoutent l'éducation et le secteur de la santé et de l'action sociale chez leurs homologues féminins. Les résidents étrangers travaillent le plus

souvent dans les secteurs de la construction, des activités financières et du commerce et des réparations. Les étrangères quant à elles sont souvent employées dans les secteurs « Immobilier, location et services aux entreprises », « Commerce et réparation automobile et d'articles domestiques » et « Santé et action sociale ».

Le tableau 11 décrit la répartition sectorielle des jeunes âgés de 15 à 29 ans mais ne donne pas d'indication sur leur répartition par rapport à la structure générale de l'emploi. Le tableau suivant détaille les taux de concentration sectorielle relative des jeunes obtenus par le rapport:

$$E_{ij}/E_j : E_i/E$$

où: E représente l'emploi total
i représente la tranche d'âge
j représente le secteur d'activité

Ce taux est égal à un lorsque la part des jeunes dans un secteur est égale à la part des jeunes dans l'emploi total.

Ceci revient à comparer la distribution sectorielle des jeunes en emploi à celle de l'ensemble des actifs occupés².

On observe ainsi en 2005/2006³ une sur-représentation de la tranche d'âges 15-24 dans l'Horeca, le commerce et la construction. Dans ce dernier secteur, cette sur-représentation s'est accentuée par rapport à 1999/2000. Ces secteurs apparaissent donc comme des secteurs d'insertion des 15-24. Cette même tranche d'âges est sous-représentée dans le secteur financier et l'éducation en raison du niveau d'éducation requis. Notons également qu'en 1999/2000 les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient sous-représentés dans l'administration publique ce qui n'est plus du tout le cas en 2005/2006.

¹ L'annexe 2 détaille la Classification Internationale Type de Professions (ITP).

² On retrouve également dans la littérature le rapport $E_{ij}/E_i : E_j/E$ ce qui conduit évidemment au même résultat.

³ Afin de tenir compte de l'erreur d'échantillonnage en raison d'effectifs relativement faibles dans certains secteurs, nous avons, pour la comparaison dans le temps, effectué les calculs sur des moyennes arithmétiques de deux années successives (2005/2006 et 1999/2000).

Tableau 10: Répartition par genre, secteur et nationalité des jeunes âgés de 15 à 29 ans

	nationaux		étrangers	
	hommes	femmes	hommes	femmes
				en %
Agriculture	0.7	0.5	0.3	0.0
Industries manufacturières	11.6	3.0	9.9	4.8
Construction	6.1	1.4	19.3	4.2
Commerce, réparations automobile et d'art. domestiques	11.9	10.8	14.0	20.2
Hôtels et restaurants	1.1	1.9	5.3	7.3
Transports et communications	14.3	5.9	6.7	4.3
Activités financières	4.6	6.2	16.1	10.0
Immobilier, location et services aux entreprises	7.3	5.9	11.9	21.8
Administration publique	28.0	15.3	2.3	2.0
Education	5.6	19.4	1.3	2.6
Santé et action sociale	5.8	24.0	5.7	14.6
Services collectifs, sociaux et personnels	2.8	4.8	3.7	3.0
Services domestiques	0.0	0.5	0.0	1.5
Activités extra-territoriales	0.2	0.3	3.5	3.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 11: Taux de concentration relative par secteur et tranche d'âge

	2006/2005*		2000/1999*	
	15-24	25-29	15-24	25-29
Industries manufacturières	0.87	0.76	0.69	0.92
Construction	1.41	0.80	1.25	1.16
Commerce, réparations automobile et d'art. domestiques	1.65	0.96	1.63	0.96
Hôtels et restaurants	1.66	1.18	1.68	1.37
Transports et communications	0.87	1.17	1.04	1.02
Activités financières	0.35	1.05	0.75	1.17
Immobilier, location et services aux entreprises	0.95	1.34	1.26	1.24
Administration publique	1.19	1.07	0.59	1.03
Education	0.55	1.14	0.50	0.92
Santé et action sociale	1.29	1.20	0.85	1.03
Services collectifs, sociaux et personnels	1.26	0.92	1.57	0.94

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

*moyenne arithmétique des effectifs des deux années

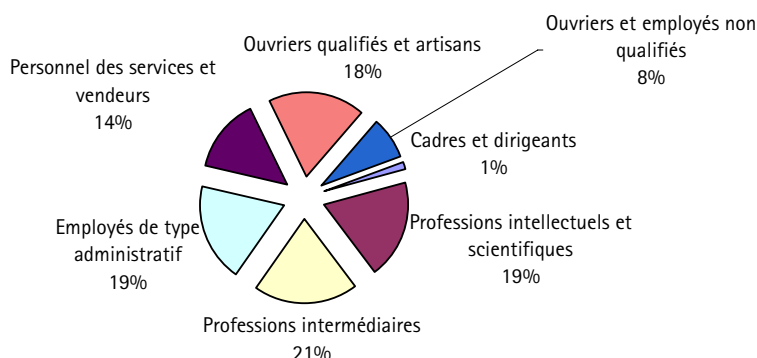
Globalement, ces taux de concentration relative se rapprochent de 1 avec l'accroissement de l'âge et les jeunes âgés de 25 à 29 ans seraient légèrement sur-représentés dans le secteur « Immobilier, location et services aux entreprises »; la sur-représentation dans l'Horeca aurait diminué sur les 6 dernières années.

4.3.2 La place des jeunes dans les professions

Si le graphique 2 fait apparaître une répartition égalitaire des jeunes dans les « professions intellectuelles et scientifiques », « professions intermédiaires », « professions de type administratif » et « ouvriers qualifiés et artisans » de près de 20% pour chacune d'entre-

elles, et que le personnel des services et de la vente et les ouvriers et employés non qualifiés apparaissent en minorité, les taux de concentration relative nuancent quelque peu cette répartition.

Les taux de concentration relative des jeunes par profession font en effet apparaître une certaine sur-représentation des 15-24 ans dans le personnel des services et de la vente. Celle dans la catégorie des ouvriers qualifiés et artisans s'est accentuée par rapport à 1999/2000. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans seraient désormais sous-représentés dans les professions non qualifiées.

Graphique 2: Répartition sectorielle des jeunes âgés de 15 à 29 ans

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 12: Taux de concentration relative par profession et tranche d'âges

	2006/2005*		2000/1999*	
	15-24	25-29	15-24	25-29
Cadres supérieurs et dirigeants d'entreprises	0.07	0.31	0.16	0.47
Professions intellectuelles et scientifiques	0.27	1.19	0.38	1.08
Professions intermédiaires	0.83	1.26	0.81	1.06
Employés de type administratif	1.19	0.97	1.13	1.10
Personnel des services et vendeurs	2.36	1.25	2.04	1.48
Ouvriers qualifiés et artisans	1.44	0.82	1.22	0.92
Ouvriers et employés non qualifiés	0.87	0.78	1.07	0.70

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

*moyenne arithmétique des effectifs des deux années

4.3.3 Répartition sectorielle et professionnelle selon l'origine sociale

Dans le tableau 13 le secteur d'activité de la personne de référence du ménage a été croisé avec celui de l'enfant âgé de 15 à 29 ans. Par personne de référence on entend le parent actif dans le ménage; si les deux parents sont actifs, le secteur d'activité ou la profession du père ont été retenus. Les chiffres présentés ci-après ne portent donc que sur les jeunes habitant encore chez leurs parents.

On constate que dans les métiers manuels (industries manufacturières, construction) les enfants exercent souvent la même profession que la personne de référence, mais que ce phénomène est encore plus marqué pour les secteurs publics et parapublics. En effet, en scindant les secteurs grossièrement en secteurs privés (Sections NACE A – K) et publics (Sections NACE L-N), on constate que les enfants de parents occupés dans le secteur privé se retrouvent majoritairement dans ces secteurs, le même phénomène étant observé pour le secteur public. Ainsi, 25% des enfants dont la per-

sonne de référence travaille dans l'administration publique y travaillent aussi et 35% d'entre eux sont dans l'éducation ou le secteur « santé et action sociale », souvent à statut parapublic. Dans le secteur de l'éducation ce lien est encore plus apparent et s'élève à 38%.

Le croisement du secteur d'activité des jeunes résidents âgés de 15 à 29 ans avec la nationalité de la personne de référence du ménage (tableau 14) montre sans surprise que les enfants de ménages luxembourgeois ont plus tendance à se retrouver dans les secteurs publics et parapublics, ceux ayant des origines belge, allemande ou française dans les secteurs « intermédiation financière » et « immobilier, location et services aux entreprises ». Un jeune de parents portugais travaillera plus souvent dans les secteurs de la construction ou dans le commerce et réparations. Les jeunes d'origine italienne sont également nombreux dans ces deux secteurs mais on les retrouve plus souvent dans l'intermédiation financière; 10% d'entre eux sont employés dans l'administration publique.

Tableau 13: Secteur d'activité de la personne de référence du ménage et du jeune âgé de 15 à 29 ans

Section NACE											
Jeunes 15-29 ans \ Personne de référence	A	D	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	en %										
A: Agriculture	14	-	-	2	-	2	-	-	2	-	-
D: Industries manufacturières	9	20	6	13	-	7	19	14	6	9	3
F: Construction	3	7	23	11	14	3	8	9	4	6	13
G: Commerce, réparations auto et d'art. domestiques	18	17	20	15	25	15	20	21	14	4	10
H: Hôtels et restaurants	7	5	-	10	12	-	-	-	-	-	-
I: Transports et communications	3	1	11	14	-	15	4	10	4	-	11
J: Intermédiation financière	11	4	3	6	-	3	9	-	5	-	9
K: Immobilier, services aux entreprises	3	8	8	7	25	15	4	11	4	11	7
L: Administration publique	12	13	9	15	4	9	15	11	25	14	23
M: Education	9	6	3	3	-	12	14	4	13	38	13
N: Santé, action sociale	12	18	15	4	19	19	5	19	22	16	11

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 14: Nationalité de la personne de référence du ménage et secteur d'activité du jeune âgé de 15 à 29 ans

Secteur d'activité des jeunes 15-29 ans	Nationalité de la personne de référence					
	LU	BE	FR	DE*	IT	PT
	en %					
Industries manufacturières	8	3	5	-	8	9
Construction	4	2	2	6	13	21
Commerce, réparations auto et d'art. domestiques	12	9	14	11	16	20
Hôtels et restaurants	2	-	9	-	8	7
Transports et communications	10	4	4	-	5	7
Intermédiation financière	6	27	17	26	18	5
Immobilier, services aux entreprises	7	34	32	31	9	10
Administration publique	21	4	4	11	10	3
Education	12	-	3	-	3	2
Santé, action sociale	15	13	8	4	8	12
Services collectifs, sociaux et personnels	4	3	2	11	3	4

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

*effectif très faible

Le tableau 15 fait apparaître une certaine corrélation entre la catégorie professionnelle du jeune et celle de la personne de référence du ménage dont il est issu.

d'employeur par rapport à l'année précédente. L'effectif trop faible ne permet malheureusement pas d'analyses plus approfondies pour savoir s'il s'agit de rotations sectorielles ou non.

Notons encore que selon l'enquête sur les forces de travail 2006, 3% des jeunes âgés de 15 à 19 ans, 14% des 20-24 ans et 9% des 25-29 ans ont changé

Tableau 15: Profession de la personne de référence du ménage et du jeune âgé de 25 à 29 ans

Prof. du jeune âgé de 25 à 29 ans	Profession de la personne de référence					
	1*	2	3	4	5	6
	en %					
1. Cadres supérieurs et dirigeants d'entreprises	-	-	-	-	-	-
2. Professions intellectuelles et scientifiques	27	62	28	32	20	16
3. Professions intermédiaires	48	19	24	26	25	10
4. Employés de type administratif	25	9	16	11	10	18
5. Personnel des services, vendeurs, ouvriers qualifiés et artisans	-	10	29	26	32	43
6. Ouvriers et employés non qualifiés*	-	-	3	5	13	10

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

*effectif très faible

V. Emploi et niveau de formation

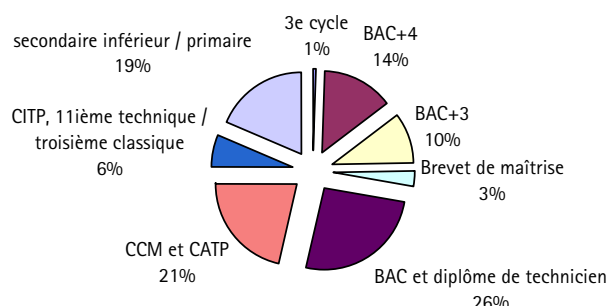
5.1 Niveau d'instruction

Toujours, selon l'enquête sur les forces de travail 2006, 25% des jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant un emploi détiennent un diplôme de l'enseignement post secondaire (BAC +3 ou 4) et quelque 20% ont quitté le système scolaire sans diplôme. Entre les deux, on retrouve 26% de titulaires d'un BAC ou d'un diplôme

de technicien et 27% de diplômés du régime professionnel.

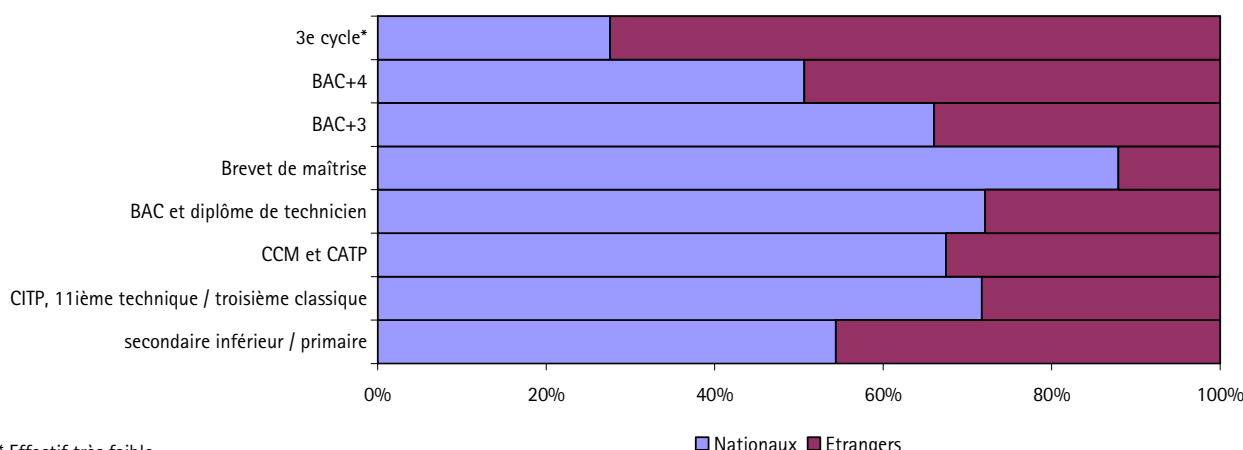
Si globalement les jeunes résidents étrangers représentent près d'un tiers des jeunes âgés de 15 à 29 ans, ils représentent près de la moitié des deux niveaux d'enseignements extrêmes, le niveau BAC+4 et le niveau primaire/secondaire inférieur.

Graphique 3: Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans par niveau d'enseignement achevé



Source: Statcan, Enquête sur les forces de travail 2006

Graphique 4: Répartition des jeunes âgés de 15 à 29 ans par niveau d'enseignement achevé et nationalité



Source: Statcan, Enquête sur les forces de travail 2006

5.2 Formation et secteur d'activité

Dans le tableau suivant on peut lire sans surprise que les secteurs « activités financières » et « immobilier, location et services aux entreprises » comprenant les activités juridiques, informatiques, comptables, de conseil etc. occupent essentiellement des détenteurs

d'un BAC+4 et d'un BAC. Les détenteurs d'un CIP, CCM, CATP ou ayant achevé le niveau 11^e technique ou 3^e classique travaillent majoritairement dans les secteurs « Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques », « Transports et communications » et « Industrie manufacturière » pour les CCM et CATP.

Tableau 16: Répartition de jeunes âgés de 15 à 29 ans par niveau d'enseignement achevé et secteur d'activité

Secteur d'activité	Enseigne- ment primaire	Ens. secondaire inférieur	CIP, 11e technique et 3e classique	CCM et CATP	BAC et diplôme de technicien	Maîtrise	BAC+3	BAC+4
<i>Pourcentages en ligne</i>								en %
Industries manufacturières	8	19	8	38	16	1	3	8
Construction	23	20	6	34	11	4	1	2
Commerce, réparations automobile et d'art. domestiques	4	23	8	39	16	1	4	5
Hôtels et restaurants	6	25	7	19	32	1	6	3
Transports et communications	1	7	9	35	32	1	5	11
Activités financières	-	3	3	9	40	1	12	31
Immobilier, location et services aux entreprises	7	8	3	7	32	2	11	31
Administration publique	-	23	13	16	34	2	4	8
Education	1	3	2	3	16	3	46	27
Santé et action sociale	4	9	5	14	34	13	15	4
Services collectifs, sociaux et personnels	2	16	4	21	20	1	15	21
<i>Pourcentages en colonne</i>								
Industries manufacturières	13	10	9	14	5	1	2	5
Construction	38	12	8	13	3	10	1	1
Commerce, réparations automobile et d'art. domestiques	13	23	18	26	9	3	5	6
Hôtels et restaurants	5	7	4	3	5	1	2	1
Transports et communications	1	4	12	14	10	1	4	7
Activités financières	-	2	4	4	14	3	11	22
Immobilier, location et services aux entreprises	16	6	5	4	14	6	12	26
Administration publique	-	21	26	10	17	10	6	8
Education	1	1	2	1	5	8	34	15
Santé et action sociale	11	8	10	8	16	53	18	4
Services collectifs, sociaux et personnels	1	4	2	4	3	2	6	6

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

5.3 Déclassements?

5.3.1 Définition et éléments théoriques

On considère comme déclassé, les salariés dont le niveau d'enseignement achevé dépasse celui normalement requis pour l'emploi qu'ils occupent.

Dans leur article¹ publié en 2002, les auteurs Emmanuelle NAUZE-FICHET (INSEE) et Magda TOMASINI (DARES) détaillent trois approches théoriques pour expliquer ce décalage entre formation et emploi:

- La théorie du capital humain (Mincer, 1974)

Selon cette approche, le niveau d'éducation constitue, à côté de l'expérience et du savoir faire, une composante du capital humain. Dans l'hypothèse d'un marché du travail efficient où les entreprises, pour maximiser leur profit, adaptent le profil des postes de travail aux compétences des personnes embauchées, des situations de déclassement ne devraient pas exister. Cette théorie accepte néanmoins des déséquilibres temporaires qui se résorberaient par des adaptations des comportements des employés et des employeurs.

- La théorie de l'appariement (Jovanovic, 1979)

La possibilité de mauvais appariements entre offreurs et demandeurs de travail est supposée résulter du manque d'informations des agents (sur les compétences des personnes ou sur les caractéristiques des emplois) et du coût pour acquérir ces dernières (coût des procédures de recrutement). Les situations de déclassement constitueraient pour les individus des erreurs de parcours dans la phase de recherche d'un emploi adéquat. Ces déséquilibres temporaires seraient résolus par la recherche d'un nouvel emploi plus adapté.

- Les modèles de signalement

Parmi les modèles de signalement, les auteurs distinguent le modèle de concurrence pour l'emploi (Thurow, 1975) selon lequel les salaires sont fixés et l'ajustement sur le marché du travail se réalise donc par les quantités. La productivité du travail est une

caractéristique attachée au poste de travail et non au travailleur.

Ce modèle implique l'existence de files d'attente avec un ordre de classement en fonction du diplôme, les plus diplômés étant en tête de file. Il existerait alors autant de files d'attentes que de niveaux d'emploi et des déclassements surgiraient lorsqu'en cas de pénurie d'emploi les moins bien positionnés dans leur file d'attente changeraient vers une file menant à un emploi de niveau inférieur au sein de laquelle ils se positionnent mieux.

5.3.2 Comment mesurer le déclassement?

Dans la littérature économique² on distingue en général 3 types de mesures du déclassement, la méthode adéquationniste ou normative, la méthode statistique et la méthode subjective appelées dans la littérature anglo-saxonne respectivement « job analysis method », « realized matches method » et « worker self-assessment method ».

La **méthode de mesure normative** du déclassement repose sur la mise en relation d'une nomenclature de niveaux de diplômes et professions au moyen d'une table de correspondance établie par des experts du marché du travail et du système éducatif. Cette approche, largement utilisée aux Etats-Unis, a été appliquée en France par Affichard (1981). Il va sans dire que cette méthode est très laborieuse et dépend de la précision dans l'étude de l'emploi sans parler du fait que les travaux de base doivent être actualisés régulièrement.

La **méthode statistique**, utilisée par Nauze-Fichet et Tomasini en 2002 s'appuie sur des tableaux de contingence croisant diplômes et catégories socioprofessionnelles. Les situations diplôme-catégorie socioprofessionnelle normales sont donc celles qui sont les plus fréquentes. Face au problème d'appréciation de l'adéquation entre diplôme et catégorie socioprofessionnelle, ces deux auteurs proposent une approche basée sur la correspondance entre le diplôme et la rémunération qui fera l'objet d'une prochaine publication du STATEC consacrée à l'analyse de la situation salariale des jeunes.

¹ ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 354, 2002 « Diplôme et insertion sur le marché du travail: approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement ».

² Van der Velden, Van Smoorenburg 1997; Forgeot, Gautié 1997; Hartog 1999; Fondeur 1999; Nauze-Fichet, Tomasini 2002.

La **méthode subjective** met en avant le sentiment ou la perception du salarié à l'égard de son travail et de ses compétences et non pas son diplôme. Les inconvénients de cette approche sont ceux traditionnellement inhérents à ce type de questions à savoir la formulation des questions, le choix des réponses possibles, l'optimisme ou le pessimisme du répondant conditionné par la situation du répondant etc.

5.3.3 Tentatives de mesure du déclassement

Commençons par détailler dans le tableau ci-dessous la durée moyenne d'études des différentes catégories professionnelles.

Tableau 17: Durée moyenne d'études par type de profession des jeunes âgés de 15 à 29 ans

	Directeurs, cadres supérieurs		Professions intermédiaires, techniciens		Employés administratifs		Personnel des services et vendeurs		Ouvriers qualifiés, artisans		Ouvriers et employés non qualifiés	
	nbre d'années	répartition (en %)	nbre d'années	répartition (en %)	nbre d'années	répartition (en %)	nbre d'années	répartition (en %)	nbre d'années	répartition (en %)	nbre d'années	répartition (en %)
≤ moyenne - 1 Ecart-type	15.9	7	13.3	17	11.9	11	10.4	7	9.8	13	7.9	14
Durée moyenne d'études	17.8	76	15.6	63	14.0	77	12.9	78	12.7	76	10.4	75
≥ moyenne + 1 Ecart-type	19.8	17	17.8	20	16.2	12	15.3	15	15.5	12	12.9	11

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

En considérant comme durées normales pour l'obtention d'un diplôme celles reprises dans le tableau 18, on peut établir une « table de correspondance simplifiée » croisant diplôme et profession (tableau 19).

Tableau 18: Durée d'études normale par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Durée d'études normale
BAC+4	17 - 18 ans
BAC+3	16 - 17 ans
Maîtrise	13 - 14 ans
BAC_Technicien	13 - 14 ans
CCM_CATP	12 - 13 ans
CITP_11ième technique_troisième classique	11 - 12 ans
Primaire / secondaire inférieur	6 - 10 ans

Source: Statec

Tableau 19: Table de correspondance diplôme / type de profession

Niveau d'enseignement achevé	Profession exercée					
	1	2	3	4	5	6
BAC+4		sur-diplômé	sur-diplômé	sur-diplômé	sur-diplômé	sur-diplômé
BAC+3				sur-diplômé	sur-diplômé	sur-diplômé
Brevet de maîtrise						sur-diplômé
BAC et diplôme de technicien	sous-diplômé					sur-diplômé
CCM et CATP	sous-diplômé	sous-diplômé				sur-diplômé
CITP, 11ième technique et troisième classique	sous-diplômé	sous-diplômé				
primaire / secondaire inférieur	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé	sous-diplômé		

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

1. directeurs, cadres sup., professions intellectuelles et scientifiques
2. professions intermédiaires
3. employés de type administratif
4. personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
5. ouvriers qualifiés et artisans
6. ouvriers et employés non qualifiés

Le tableau 19 est donc établi à partir des tableaux 17 et 18 et les zones grisées constituent des zones de doute. D'abord concernant les professions intermédiaires, il faut souligner que cette classification contient également certaines professions de niveau BAC+4. Pour ce qui est de la classification « personnel des services et vendeurs », la durée moyenne d'études dans l'enquête est de 12.9 années ce qui signifie donc qu'elle couvrirait aussi bien les détenteurs d'un brevet de maîtrise, d'un BAC ou diplôme de technicien que ceux d'un CCM, CATP ou CITP. Or, on peut convenir aisément qu'un diplômé d'un brevet de maîtrise, d'un BAC ou d'un diplôme de technicien soient surdiplômés pour cette catégorie professionnelle ce qui relativise la durée moyenne d'études du tableau 17. Les durées moyennes d'études des catégories professionnelles « personnel des services et vendeurs » et « ouvriers et employés non qualifiés » a priori élevées s'expliquent probablement par des redoublements plus nombreux dans ces catégories.

Compte tenu de ce qui précède, le tableau 20 ferait ainsi apparaître 15% de déclassements chez les dé-

tenteurs d'un BAC ou d'un diplôme de technicien. Pour les diplômés d'un BAC+4, une analyse détaillée des professions dans la catégorie « professions intermédiaires » fait apparaître un déclassement pour près de 6% des jeunes. L'enquête sur la structure des salaires 2002, incluant les frontaliers, fait apparaître un taux de déclassement de 9% chez les diplômés d'un BAC+4.

Notons encore qu'en considérant le score moyen des universitaires de 68.0 en termes d'International Socio-Economic Index of Occupational Status¹, 15% d'entre eux se situent en-dessous de ce score moyen moins 1 Ecart-type.

Vu les problèmes rencontrés dans l'adéquation diplôme / type de profession, le Statec envisage, dans d'une prochaine publication, une analyse du déclassement salarial confrontant niveau d'enseignement achevé et niveau de rémunération.

Tableau 20: Répartition des jeunes 15-29 ans par diplôme et profession exercée

Niveau d'enseignement achevé	Profession exercée					
	1	2	3	4	5	6
	en %					
BAC+4	87	11	1	-	1	-
BAC+3	65	29	3	3	-	-
Brevet de maîtrise	10	72	3	-	14	-
BAC et diplôme de technicien	1	44	35	13	5	2
CCM et CATP	1	3	26	26	42	2
CITP, 11ième technique et troisième classique	-	8	32	25	23	13
secondaire inférieur	2	4	11	23	32	27
primaire	-	-	1	12	36	51

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

sur-diplômé

1. directeurs, cadres sup., professions intellectuelles et scientifiques
2. professions intermédiaires
3. employés de type administratif
4. personnel des services et vendeurs de magasin et de marché
5. ouvriers qualifiés et artisans
6. ouvriers et employés non qualifiés

¹ Indicateur établi à partir de la nomenclature CITP (Classification Internationale Type de Professions) variant de 16 à 85, 16 étant le niveau le moins élevé.

5.4 International Socio Economic Index

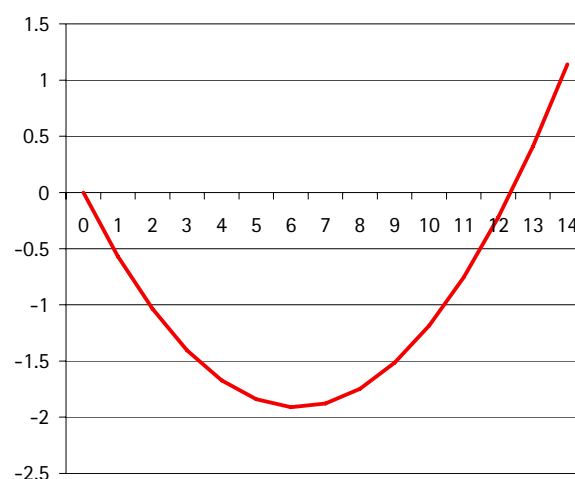
La place occupée dans la hiérarchie sociale peut être définie par les scores ISEI (International Socio-Economic Index). Il s'agit d'une mesure standardisée, au niveau international, de la position professionnelle. L'indice en question est établi à partir de la nomenclature CITP (Classification Internationale Type de Professions) servant à codifier les professions. C'est une variable d'intervalle dont les valeurs s'échelonnent de 16 à 85, 16 correspondant au niveau le moins élevé. Une régression linéaire permet de voir comment le score en question varie en fonction de certaines caractéristiques socio-démographiques.

L'effet de l'ancienneté peut être illustré par le graphique suivant montrant qu'en intégrant le carré de cette variable, il commence par être négatif avec un creux vers 6 années d'ancienneté pour devenir positif par la suite.

Le fait d'être de sexe féminin a un effet positif, bien que faible, sur le score sous revue, qui se ressent de manière négative d'une arrivée au Luxembourg après l'âge de 5 ans.

A l'exception des Portugais et des nationalités classées sous 'Autre', les étrangers enregistrent, toutes choses égales par ailleurs, des scores plus élevés que les nationaux. Il se confirme qu'être diplômé universitaire permet d'améliorer sensiblement sa position.

Graphique 5: Effet de l'ancienneté sur l'ISEI



Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

L'ensemble de ces effets peuvent être illustrés en calculant les scores pour deux types de profil. Un jeune Portugais, de sexe masculin et né au Grand-Duché, présent sur le marché du travail depuis 3 années, n'ayant pas dépassé le secondaire inférieur et vivant dans un ménage dont la personne de référence est travailleur manuel obtient un score de 32. Si l'on prend une jeune femme de nationalité luxembourgeoise, qui a 8 années d'ancienneté, est détentrice d'un diplôme de fin d'études secondaires et issue d'un ménage de technicien, on arrive à un score de 44.

Tableau 21: International Socio-Economic Index of Occupational Status

Régression ISEI (International Socioeconomic Index) : Ancienneté sur le marché du travail, genre, pays de naissance et âge à l'arrivée, nationalité, niveau d'instruction et profession de la personne de référence dans le ménage (salariés âgés entre 15 et 2)		
	Coefficients non standardisés	
	Coefficient	Erreur standard
Ancienneté sur le marché du travail	-0.618	0.055
Ancienneté sur le marché du travail*2	0.047	0.004
Genre	0.701	0.119
Pays de naissance, resp. âge à l'immigration	-3.946	0.207
NATIONALITÉ		
Belges	4.719	0.353
Français	4.670	0.295
Allemands	1.396	0.575
Italiens	2.733	0.299
Portugais	-0.432	0.194
Autre UE15	6.097	0.390
UE10	4.369	0.561
Autre	-4.437	0.429
NIVEAU d'INSTRUCTION		
Primaire	-15.191	0.404
Secondaire inférieur (9ième enseignement technique et assimilés)	-9.242	0.211
CITP, 11ième enseignement technique et assimilés	-2.543	0.274
CATP, CCM. CAP	-5.188	0.180
Maîtrise	-2.543	0.358
BAC + 3	9.431	0.242
BAC + 4	19.986	0.245
Tertiaire supérieur	15.429	0.864
PROFESSION DE LA PERSONNE DE REFERENCE		
Employé administratif	5.259	0.168
Professions intermédiaires, techniciens	5.280	0.187
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques	7.441	0.216
Constante	42.807	0.248
R2 ajusté	0.634	

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Catégories de référence

Genre : masculin

Age à l'arrivée au GDL : Né au GDL ou arrivé avant 6 ans

Nationalité : Nationaux

Niveau d'instruction : Bac ou diplôme de technicien

VI. Les jeunes à la recherche d'un emploi

Rappelons d'abord qu'au sens du Bureau International du Travail (BIT), est considéré comme chômeur, toute personne qui:

- est sans emploi durant la semaine de référence;
- recherche activement un emploi;
- est disponible pour occuper un nouvel emploi dans un délai de quinze jours.

L'Administration de l'Emploi (ADEM) considère comme chômeur, ou demandeur d'emploi, toute personne sans emploi, disponible pour le marché du travail, à la recherche d'un emploi approprié, non affectée à une mesure pour l'emploi, indemnisée ou non et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

Tel que déjà évoqué au début du présent rapport, les informations relatives aux chômeurs BIT sont recueillies via une enquête spécifique, l'Enquête sur les forces de travail (EFT) menée au Luxembourg auprès de quelque 8 500 ménages moyennant un questionnaire harmonisé au niveau communautaire.

Dans l'échantillon de l'enquête, on ne trouve qu'entre 130 et 150 personnes chômeurs répondant aux critères du BIT ce qui explique que les chiffres afférents sont soumis à des variations aléatoires qui seront d'autant plus importantes que les ventilations selon les caractéristiques sociodémographiques des individus seront fines.

Pour ce qui est des relations entre le "chômage BIT" et le "chômage inscrit" basé sur les personnes enregistrées par l'ADEM, un certain rapprochement peut être constaté depuis que la statistique officielle du chômage exclut les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure de mise à l'emploi. Du moment qu'une telle mesure donne droit à une rémunération, les personnes concernées ne sont plus considérées comme chômeurs selon les critères du BIT. Il suffit, en effet, d'avoir eu une activité rémunérée, ne serait-ce que durant une heure, pour être comptabilisé dans la population ayant un emploi.

En 2006, selon l'enquête sur les forces de travail, les jeunes chômeurs se sont répartis comme suit:

Tableau 22: Chômeurs âgés de 15 à 29 ans selon le genre et la nationalité

	ensemble	hommes	femmes
			en %
nationaux	39.1	52.4	47.6
étrangers	60.8	50.3	49.7

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

6.1 Chômage, niveau d'éducation et ancienneté sur le marché du travail

Le tableau ci-dessous qui reprend le taux de chômage par niveau d'enseignement achevé, met en évidence une corrélation négative avec le niveau d'instruction. Plus ce dernier est élevé plus le taux de chômage sera bas.

Tableau 23: Taux de chômage des jeunes âgés de 15-29 ans selon le niveau d'instruction

	Taux de chômage
	en %
Primaire/secondaire inférieur	13.4
Secondaire supérieur	8.2
Enseignement supérieur	6.1

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

En considérant l'ancienneté sur le marché du travail calculée à partir de l'année d'obtention du dernier diplôme on constate que le taux de chômage est particulièrement important chez ceux qui viennent de quitter le système scolaire (39.8%) et qu'il l'est encore chez ceux présents sur le marché du travail depuis 1 an (17.1%) mais qu'il diminue rapidement avec l'ancienneté pour stagner au-delà de 10 ans d'ancienneté concernant forcément les jeunes à faible niveau de formation ayant quitté le système scolaire très tôt.

Tableau 24: Taux de chômage des jeunes âgés de 15-29 ans selon l'ancienneté sur le marché du travail

Ancienneté sur le marché du travail	en emploi	au chômage	Taux de chômage (en %)
0	1 033	682	39.8
1	3 205	661	17.1
2-4	10 303	1 002	8.9
5-7	10 521	850	7.5
8-10	6 570	494	7.0
>10	3 205	250	7.2

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Ancienneté sur le marché du travail = 2006 - année d'obtention du dernier diplôme

6.2 Être au chômage – les déterminants

La régression logistique visant à évaluer la probabilité de se retrouver au chômage au sens du Bureau International du Travail confirme qu'elle diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail. Tout indique que les femmes ont plus de chances d'être touchées. Il en serait de même pour les immigrés venus après l'âge de 5 ans.

Quant à l'impact de la nationalité, on constate que par rapport aux nationaux, les Belges, les Allemands et, dans une moindre mesure, les Portugais seraient plus exposés.

Seuls les jeunes avec une qualification scolaire relativement faible (primaire, secondaire inférieur, CITP) auraient une probabilité supérieure à celle des détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires (ou équivalent).

Le risque encouru serait pratiquement nul pour un jeune homme de nationalité luxembourgeoise avec un diplôme Bac+ 4 et présent sur le marché du travail depuis 8 ans. Il atteindrait 33%, si l'on est Portugaise, que l'on n'a que le secondaire inférieur et que l'ancienneté n'est que de deux années.

Tableau 25: Être au chômage – régression logistique

Régression logistique	Coefficient	Erreur standard	Rapport des chances
Ancienneté sur le marché du travail	-0.439	0.016 **	0.645
Ancienneté sur le marché du travail*2	0.016	0.001 **	1.016
GENRE	0.176	0.039 **	1.192
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	0.469	0.059 **	1.599
NATIONALITÉ			
Belges	1.438	0.095 **	4.212
Français	-1.181	0.170 *	0.307
Allemands	1.364	0.130 **	3.912
Italiens	-0.024	0.105	0.976
Portugais	0.129	0.056 *	1.138
Autre UE15	0.073	0.157	1.076
EU10	0.431	0.175 *	1.539
Autre	2.232	0.088 **	9.318
NIVEAU d'INSTRUCTION			
Primaire	1.065	0.128 **	2.900
Secondaire inférieur (9ième enseignement technique et assimilés)	1.439	0.057 **	4.218
CITP, 11ième enseignement technique et assimilés	0.723	0.079 *	3.061
CATP, CCM. CAP	-0.138	0.061 **	0.871
Maîtrise	-0.411	0.127 *	0.663
BAC + 3	-1.138	0.092 **	0.290
BAC + 4	-0.760	0.079 **	0.468
Constante	-1.140	0.063 **	
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.221		

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Niveau d'instruction : BAC ou Diplôme de technicien

Nationalité : Nationaux

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

6.3 Inscription à l'ADEM et méthode de recherche de travail

Le tableau suivant fait apparaître qu'un peu plus de 60% des jeunes sont inscrits à l'ADEM et que près de 20% d'entre eux touchent une indemnité de chômage. Les résidents étrangers sont également plus enclins à s'y inscrire, indemnisés ou non, puisqu'ils sont 2/3 à y être inscrits contre 55% des nationaux.

Tableau 26: Répartition des jeunes âgés de 15-29 ans selon l'inscription auprès de l'ADEM

	Inscription ADEM avec indemnité de chômage	Inscription ADEM sans indemnité de chômage	Non inscrits à l'ADEM en %
nationaux	20.5	34.3	45.2
étrangers	18.1	48.6	33.3
ensemble	19.0	43.0	37.9

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

En considérant leur situation un an avant l'enquête, 2/3 des chômeurs actuels qui ont déjà travaillé sont inscrits à l'ADEM ce qui est logique puisque la plupart sont indemnisés. Parmi ceux qui un an avant l'enquête étaient à la recherche d'un emploi, on note que 68% y sont inscrits bien qu'ils ne soient que 5% à être indemnisés. L'indemnité de chômage étant limitée à une certaine durée, ils ne sont peut être plus indemnisés mais restent cependant inscrits. Chez les jeunes chômeurs âgés de 15 à 29 ans qui un an avant l'enquête suivaient encore une formation, près de la moitié ne sont pas inscrits à l'ADEM. Ceci peut s'expliquer d'une part par le fait que l'indemnité de chômage des jeunes ne débute qu'après une période d'inscription de 26 semaines consécutives comme demandeur d'emploi mais également par le fait de l'existence d'une période de recherche autonome avant de l'inscription à l'ADEM.

Tableau 27: Répartition des jeunes âgés de 15-29 ans selon l'inscription auprès de l'ADEM et leur situation un an avant l'enquête

	1	2	3
			en %
<i>Pourcentage en colonne</i>			
La personne travaillait, avait un emploi ou une activité	90	12	24
La personne était sans emploi et recherchait un emploi	8	46	27
La personne était élève ou étudiant et suivait un enseignement ou une formation	3	30	37
La personne était occupée dans son ménage*	-	6	7
Autres situations	-	7	6
<i>Pourcentage en ligne</i>			
La personne travaillait, avait un emploi ou une activité	55	16	29
La personne était sans emploi et recherchait un emploi	5	63	32
La personne était élève ou étudiant et suivait un enseignement ou une formation	2	47	51
La personne était occupée dans son ménage*	-	48	52
Autres situations	-	57	43

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

1= Inscription ADEM avec indemnité de chômage

2= Inscription ADEM sans indemnité de chômage

3=Non inscrite à l'ADEM

* Effectif très faible

La régression logistique (tableau 28) confirme d'ailleurs la corrélation positive entre ancienneté et inscription à l'ADEM. Ce constat a également pu être mis en évidence à partir des enquêtes des années précédentes. Compte tenu des faibles effectifs considérés, les chômeurs au sens du BIT, il serait hasardeux de se prononcer sur les effets des autres variables considérées dans la régression logistique.

Tableau 28: Inscription à l'ADEM – régression logistique

Régression logistique	Coefficient	Erreur standard		Rapport des chances
Ancienneté sur le marché du travail	0.268	0.035	**	1.307
Ancienneté sur le marché du travail*2	-0.013	0.003	**	0.987
GENRE	0.081	0.086		1.084
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	-0.027	0.124		0.973
NATIONALITÉ				
Belges	0.272	0.185		1.313
Italiens	1.644	0.267	**	5.176
Portugais	0.397	0.114	**	1.487
Autre UE15	0.994	0.317	*	2.702
Autre	0.110	0.184		1.117
NIVEAU d'INSTRUCTION				
Primaire	-0.770	0.219	**	0.463
Secondaire inférieur (9ième enseignement technique et assimilés)	0.772	0.109	**	2.167
CITP, 11ième enseignement technique et assimilés	0.856	0.159	**	2.355
CATP, CCM. CAP	-0.118	0.132		0.888
Maîtrise	1.460	0.309	**	4.305
BAC + 3	1.797	0.214	**	6.032
BAC + 4	-1.897	0.202	**	0.150
Constante	-0.717	0.120	**	0.488
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.285			

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Niveau d'instruction : BAC ou Diplôme de technicien

Nationalité : Nationaux

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Pour ce qui est de la méthode employée pour trouver un emploi, les principales méthodes de recherche des jeunes sont les annonces, le bouche à oreille, l'ADEM et la prise de contact directe avec les employeurs.

Tableau 29: Méthode de recherche sur les 4 semaines écoulées des jeunes âgés de 15–29 ans (plusieurs réponses possibles)

Pendant les 4 semaines avant l'enquête la personne (en %):

a étudié les offres d'emploi dans les journaux	90.4
s'est adressée à des amis, parents, syndicats...	74.1
s'est adressée à l'ADEM	72.3
a pris directement contact avec des employeurs	65.3
attendait les résultats d'une demande d'emploi	46.2
attendait des nouvelles de l'ADEM	31.0
s'est adressée à un service privé de placement	24.3
a inséré des annonces ou postulé à des annonces d'offres d'emploi	21.2
a cherché à obtenir des autorisations, licences, ressources financières...	5.8
s'est présentée à des tests, examens...	5.2
attendait les résultats d'un examen-concours d'Etat	5.2

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

6.4 Ancienneté de la recherche et niveau d'éducation du chômeur et de la personne de référence

La ventilation des jeunes par ancienneté de la recherche fait apparaître que près des trois quarts des jeunes sont à la recherche d'un emploi depuis moins d'un an et pratiquement la moitié (48%) l'est depuis moins de 6 mois. Globalement 40% des chômeurs n'ont pas dépassé le niveau d'enseignement supérieur et 13% détiennent un diplôme universitaire (BAC+3 ou BAC+4). La ventilation plus fine par durée de recherche et niveau d'éducation, qui doit être considérée avec une certaine prudence en raison des effectifs qui peuvent être très faibles, semble cependant indiquer

une corrélation négative entre ancienneté de la recherche et niveau d'enseignement achevé.

Concernant la répartition des chômeurs selon la profession de la personne de référence du ménage, il convient de souligner que le tableau 31 ci-dessous a été réalisé sur un peu plus de 40% des demandeurs d'emploi à savoir quelque 1 700 personnes habitant chez leurs parents. S'il apparaît que le pourcentage de chômeurs augmente au fur et à mesure que la classification professionnelle de la personne de référence du ménage diminue, ce résultat doit être nuancé par le nombre d'observations relativement faible et le fait que des enfants de catégories professionnelles inférieures sont peut-être surreprésentés parce qu'ils quittent le domicile familial plus tard.

Tableau 30: Durée de recherche d'un emploi et niveau d'éducation des jeunes 15-29 ans

	Ensemble	Primaire / secondaire inférieur	CITP, 11 ^{ème} technique ou troisième classique	CCM, CATP	BAC, diplôme de technicien	Maîtrise*	BAC+3, BAC+4 en %
Ensemble	100	40	7	17	21	2	13
0 -2 mois	24	20	12	20	30	81	31
De 3 à 5 mois	23	23	29	19	26	19	25
De 6 à 11 mois	25	29	21	24	20	-	29
De 12 à 17 mois	16	19	30	23	4	-	13
18 mois et plus	11	9	7	14	39	-	3

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

*Effectif très faible

Tableau 31: Répartition de jeunes chômeurs (15-29 ans) selon la profession de la personne de référence du ménage

	en %
Cadres supérieurs et dirigeants d'entreprises	5
Professions intellectuelles et scientifiques	7
Professions intermédiaires	11
Employés de type administratif	14
Personnel des services, vendeurs, ouvriers qualifiés et artisans	45
Ouvriers et employés non qualifiés	19

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

VII. Les jeunes élèves et étudiants

7.1 Taux de scolarisation

Les taux de scolarisation par classe d'âges ayant déjà été détaillés au point III du présent rapport (tableaux 1 et 2), rappelons que parmi les jeunes âgés entre 15 et 19 ans, 90% sont élèves ou étudiants, taux qui diminue à 48% pour la classe d'âges 20-24 ans et qui n'atteint plus que 9% chez ceux âgés de 25 à 29 ans. Il a également été mis en évidence que les femmes luxembourgeoises sont scolarisées plus longtemps que les femmes étrangères et que les hommes en général; 14% d'entre-elles, âgées de 25 à 29 ans ont encore le statut d'élève/étudiante contre 5% chez les étrangères, 11% chez les nationaux et 3% chez les étrangers.

Le tableau ci-après fait apparaître une forte relation entre taux de scolarisation et profession de la personne de référence du ménage. Ainsi, plus de 40% des enfants de cadres supérieurs seraient encore scolarisés au-delà de 25 ans contre seulement 10% chez les travailleurs manuels.

Tableau 32: Taux de scolarisation par classe d'âges et profession de la personne de référence du ménage

	Directeurs, cadres supérieurs	Professions intermédiaires, techniciens	Employés administratifs	Travailleurs manuels
	en %			
15-19	96.0	94.9	89.2	88.3
20-24	79.7	72.8	55.1	43.5
25-29	42.9	38.4	24.2	10.6

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

7.2 Scolarisation entre 18 et 22 ans – facteurs explicatifs

Entre 18 et 22 ans, la scolarisation semble diminuer avec l'âge, ce qui ne constituerait pas, à proprement parler, une surprise. On a déjà vu plus haut que les jeunes de sexe masculin ont une propension plus forte de participer à la vie active. Corrélativement, la probabilité de leurs homologues féminins de fréquenter un établissement scolaire aux âges considérés est plus élevée.

Une large partie des jeunes entrés sur le territoire du Grand-Duché après l'âge de 5 ans, étant venus pour y travailler, leurs chances de toujours suivre un enseignement sont plus faibles.

On observe une très nette différenciation selon l'origine sociale mesurée par la profession de la personne de référence du ménage. Plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus la probabilité sous revue progresse.

A l'exception des jeunes Portugais, tous les autres jeunes étrangers poursuivent plus souvent une formation que les nationaux.

Soient deux jeunes de 20 ans de sexe masculin. Le premier est Portugais, immigré après 5 ans et vient d'un ménage de travailleur manuel. L'autre est de nationalité luxembourgeoise et a pour arrière fonds social un ménage de cadre supérieur. Leurs probabilités respectives d'être scolarisés entre 18 et 22 ans sont de 0.18 et 0.88.

Tableau 33: Scolarisation entre 18 et 22 ans – Régression logistique

Régression logistique Scolarisation entre 18 et 22 ans	Coefficient	Erreur standard	Rapport des chances
AGE	-1.229	0.490	0.292
AGE2	0.018	0.012	1.018
GENRE	0.299	0.040 **	1.348
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	-1.456	0.074 **	0.233
PROFESSION de la PERSONNE de RÉFÉRENCE dans le ménage			
Employé administratif	0.139	0.052	1.149
Profession intermédiaire, technicien	0.954	0.064 **	2.595
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques	1.535	0.067 **	4.641
NATIONALITÉ			
Belges	0.339	0.140	1.402
Français	1.065	0.173 **	2.902
Allemands	0.410	0.180 **	1.507
Italiens	0.668	0.134 **	1.507
Portugais	-0.504	0.053 **	0.604
Autre UE15	0.364	0.154 **	1.439
UE10	18.048	9036.668 **	0.202
Autre	0.751	0.129 **	2.118
Constante	17.832	4.906 **	
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.299		

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Profession de la personne de référence dans le ménage : Travailleur manuel

Nationalité : Nationaux

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$ * coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

7.3 Études supérieures

Si sur l'ensemble des jeunes âgés de 20 à 29 ans 21% déclarent poursuivre des études supérieures, cette part s'établit à 25.8% chez les Luxembourgeois contre 14.4% chez les résidents étrangers.

Tableau 34: Part des jeunes âgés de 20 à 29 ans poursuivant des études supérieures

	en %
Ensemble	21
Nationaux	25.8
Etrangers	14.4
Hommes luxembourgeois	23.5
Hommes étrangers	13.1
Femmes luxembourgeoises	28.1
Femmes étrangères	15.9

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

D'après l'enquête sur les forces de travail 2006, les domaines de prédilection pour les études supérieures sont les sciences sociales, commerciales et juridiques, les études en lettres et langues, les sciences de l'éducation, les études d'ingénierie et de santé et protection sociale.

Le tableau 35 qui met en relation poursuite d'études supérieures et profession de la personne de référence confirme les enseignements de la régression logistique présentée ci-après, à savoir, que plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus la probabilité de poursuivre des études supérieures augmente.

Tableau 35: Part des jeunes âgés de 20 à 29 ans poursuivant des études supérieures selon la profession de la personne de référence du ménage

	en %
Directeurs, cadres supérieurs	63
Professions intermédiaires, techniciens	55
Employés administratifs	33
Travailleurs manuels	21

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Concernant le genre, le rapport à l'immigration ou l'origine sociale, on retrouve, dans la régression logistique, les mêmes effets que pour la scolarisation entre 18 et 22 ans. Les chances de poursuivre des études supérieures augmentent avec la position sociale. Elles sont plus importantes pour les jeunes femmes et les jeunes nés au Luxembourg ou arrivés avant 6 ans. Pour l'âge, un effet positif apparaît, ce qui pourrait signifier que parmi les plus jeunes dans le groupe d'âges considéré, un certain nombre sont toujours dans un système d'enseignement moins élevé. En ce

qui concerne la nationalité, les choses sont moins claires, les chances en question étant plus faibles pour un certain nombre de nationalités étrangères. En reprenant les deux profils retenus pour la scolarisation entre 18 et 22 ans mais en fixant l'âge de référence à 25 ans, on constate que la probabilité pour un Portugais immigré issu d'un ménage de travailleur manuel n'est que d'à peine 2%, alors qu'elle atteint quelque 39% pour un jeune de nationalité luxembourgeoise vivant dans un ménage de cadre supérieur.

Tableau 36: Poursuite d'études supérieures entre 22 et 28 ans – régression logistique

Régression logistique	Poursuite d'études supérieures entre 22 et 28 ans	Coefficient	Erreur standard		Rapport des chances
AGE		2.326	0.315		10.234
AGE2		-0.059	0.006		0.943
GENRE		0.123	0.038	**	1.131
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION		-1.635	0.081	**	0.195
PROFESSION de la PERSONNE de RÉFÉRENCE dans le ménage					
Employé administratif		0.172	0.054	*	1.187
Profession intermédiaire, technicien		0.378	0.057	**	1.459
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques		1.228	0.052	**	3.416
NATIONALITÉ					
Belges		0.401	0.117	*	1.494
Français		0.191	0.095	*	1.210
Allemands		-0.973	0.175	**	0.378
Italiens		-0.526	0.111	**	0.591
Portugais		-0.876	0.073	**	0.416
Autre UE15		0.297	0.137	*	1.346
UE10		-17.353	2100.916		
Autre		0.433	0.150	**	2.118
Constante		-22.958	3.840	**	
Pseudo R2 de Nagelkerke		0.333			

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Profession de la personne de référence dans le ménage : Travailleur manuel

Nationalité : Nationaux

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

VIII. Niveau d'éducation et emploi des jeunes européens

En 2006, dans l'UE 27, 28.6% de la population totale étaient âgés de moins de 25 ans, taux qui devrait, selon les projections démographiques d'Eurostat, tomber à 23.1% en 2050.

En 2006, les plus fortes proportions de jeunes âgés de moins de 25 ans sont observées en Irlande (35.7%), et dans 4 nouveaux Etats membres (Chypre, Slovaquie, Pologne et Lituanie). L'Italie a enregistré la plus faible proportion avec 24.5% et le Luxembourg a occupé le 12^e rang avec 30.2% de jeunes de moins de 25 ans en 2006.

Les projections pour 2050 prévoient la même tendance pour tous les Etats membres mais dans des proportions très différentes. Ainsi, la part la plus importante de jeunes de moins de 25 ans dans la population totale devrait être observée au Luxembourg (28.2%) en raison d'une importante immigration et d'un taux de natalité encore relativement élevé, suivi par la Suède, les Pays-Bas et le Danemark avec 27.5%.

Tableau 37: Population âgée de moins de 15 ans et de 15 à 24 ans

	en % de la population totale en 2006			en % de la population totale prévue pour 2050		
	moins de 15 ans	15 à 24 ans	moins de 25 ans	15-24 ans	25-29 ans	moins de 25 ans
Union européenne (27 pays)	15.9	12.7	28.6	13.4	9.7	23.1
Union européenne (25 pays)	16.0	12.6	28.6	13.4	9.7	23.1
Belgique	17.1	12.1	29.2	14.7	10.6	25.3
Bulgarie	13.6	13.6	27.2	11.5	8.2	19.7
République tchèque	14.6	13.2	27.8	12.6	9.0	21.6
Danemark	18.7	11.2	29.9	15.7	11.8	27.5
Allemagne	14.1	11.8	25.9	11.9	9.2	21.1
Estonie	15.1	15.6	30.7	14.8	9.7	24.5
Irlande	20.5	15.2	35.7	16.0	10.2	26.2
Grèce	14.3	12.0	26.3	12.3	8.9	21.2
Espagne	14.5	11.9	26.4	11.5	8.2	19.7
France	18.4	12.8	31.2	15.8	11.0	26.8
Italie*	14.1	10.4	24.5	11.2	8.4	19.6
Chypre	18.4	15.8	34.2	13.3	10.0	23.3
Lettonie	14.3	15.7	30.0	14.8	9.5	24.3
Lituanie	16.5	15.6	32.1	13.7	9.7	23.4
Luxembourg	18.6	11.6	30.2	16.6	11.6	28.2
Hongrie	15.4	12.9	28.3	13.8	10.0	23.8
Malte	17.1	14.4	31.5	14.5	10.7	25.2
Pays-Bas	18.3	12.0	30.3	15.8	11.7	27.5
Autriche	15.9	12.3	28.2	12.3	9.5	21.8
Pologne	16.2	16.2	32.4	13.0	9.4	22.4
Portugal	15.6	12.2	27.8	13.1	9.3	22.4
Roumanie	15.5	15.2	30.7	12.5	8.9	21.4
Slovénie	14.1	13.1	27.2	12.8	9.1	21.9
Slovaquie	16.6	15.9	32.5	12.8	9.2	22.0
Finlande	17.3	12.5	29.8	15.3	10.7	26.0
Suède	17.3	12.4	29.7	16.3	11.2	27.5
Royaume-Uni	17.8	13.2	31.0	14.7	10.4	25.1

Source: Eurostat, Communiqué de presse 44/2007 - 23.03.2007

*données 2005

8.1 Taux d'emploi et taux de chômage

Le taux d'emploi des jeunes européens (UE27) âgés de 15 à 24 ans s'est établi à 36.3% en moyenne, variant de 21.7% en Hongrie à 66.2% aux Pays-Bas. Au Luxembourg, 23.3% des jeunes de moins de 25 ans étaient en emploi. En considérant la classe d'âges au dessus (25-29 ans), le Luxembourg dépasse la moyenne européenne (74.3%) avec un taux de 80.1%,

les positions extrêmes sont occupées par les Pays-Bas (86.5%) et l'Italie (65.0%).

En termes de taux de chômage des jeunes (15-24 ans), la moyenne européenne (UE27) s'établit à 17.4% allant de 6.6% aux Pays-Bas à 22.6% en France. Le Luxembourg se situe un peu en dessous de la moyenne UE27 avec 16.2%. Ses 3 pays voisins ont affiché des taux de 13.7% pour l'Allemagne, 20.5% pour la Belgique et 22.6% pour la France.

Tableau 38: Taux d'emploi des jeunes par classe d'âges et genre en 2006

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	15-24 ans	25-29 ans	15-24 ans	25-29 ans	15-24 ans	25-29 ans
Hongrie	21.7	71.2	24.5	81.4	18.8	60.7
Bulgarie	23.2	68.3	25.4	75.4	21.0	60.8
Luxembourg	23.3	80.1	25.4	87.0	21.2	73.0
Lituanie	23.7	81.4	26.4	86.0	20.9	76.7
Pologne	24.0	70.8	26.9	78.6	21.0	62.9
Roumanie	24.0	69.5	27.3	73.6	20.6	65.2
Grèce	24.2	72.9	29.7	82.2	18.7	62.8
Italie	25.5	65.0	30.6	74.0	20.1	55.7
Slovaquie	25.9	72.2	29.2	84.0	22.5	59.8
Belgique	27.6	78.7	30.4	83.0	24.7	74.4
République tchèque	27.7	74.0	31.5	87.2	23.7	60.1
Estonie	31.6	82.1	37.0	90.2	26.1	73.8
Slovénie	35.0	77.5	39.2	82.8	30.3	72.3
Portugal	35.8	78.0	39.8	82.8	31.6	73.1
Lettonie	35.9	77.9	42.8	85.4	28.7	70.1
Union européenne (27 pays)	36.3	74.3	39.3	80.6	33.3	67.9
Union européenne (25 pays)	37.3	74.7	40.3	81.1	34.2	68.1
Chypre	37.4	82.8	41.0	87.4	34.1	78.3
Espagne	39.5	77.0	44.4	83.3	34.4	70.3
Suède	40.3	78.2	40.2	81.7	40.4	74.6
Finlande	42.1	77.2	42.6	83.1	41.6	70.8
Malte	44.7	79.2	47.3	90.8	42.0	66.1
Irlande	50.0	82.8	53.6	87.3	46.2	78.2
Royaume-Uni	53.2	79.8	54.1	86.8	52.2	73.1
Autriche	54.0	80.5	58.2	85.3	49.9	75.6
Danemark	64.6	81.0	65.0	86.1	64.1	75.8
Pays-Bas	66.2	86.5	67.2	90.0	65.1	83.1
France	29.3	75.8	33.3 p	81.3 p	25.2 p	70.3 p
Allemagne	43.4	72.7	45.1 p	75.8 p	41.6 p	69.4 p

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2006
p: valeur provisoire

Tableau 39: Taux de chômage des européens âgés de 15 à 24 ans en 2006

	Ensemble	Hommes	Femmes
Pays-Bas	6.6	6.1	7.1
Danemark	7.7	7.9	7.5
Irlande	8.6	9.1	8.0
Autriche	9.1	8.9	9.3
Lituanie	9.8	10.0	:
Chypre	10.0	8.9	11.1
Estonie	12.0	:	:
Lettonie	12.2	10.5	14.7
Slovénie	13.9	11.6	16.8
Royaume-Uni	14.1	15.9	12.1
Malte	16.1	17.5	14.5
Luxembourg	16.2	17.0	15.2
Portugal	16.3	14.5	18.4
Union européenne (25 pays)	17.2	16.8	17.7
Union européenne (27 pays)	17.4	17.1	17.8
République tchèque	17.5	16.6	18.7
Espagne	17.9	15.0	21.6
Finlande	18.7	19.0	18.4
Hongrie	19.1	18.6	19.8
Bulgarie	19.5	18.9	20.3
Belgique	20.5	18.8	22.6
Roumanie	21.4	22.3	20.2
Suède	21.5	21.0	22.0
Italie	21.6	19.1	25.3
Grèce	25.2	17.7	34.7
Slovaquie	26.6	26.4	27.0
Pologne	29.8	28.3	31.6
Allemagne	13.7 p	14.8 p	12.5 p
France	22.6 p	21.2 p	24.5 p

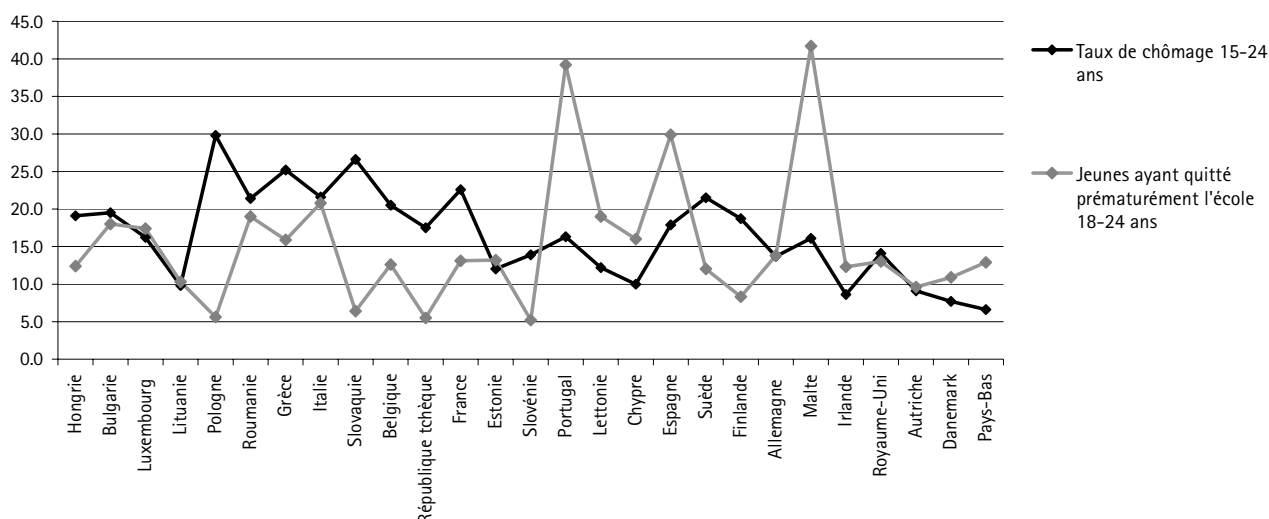
Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2006

p: valeur provisoire

8.2 Niveau d'éducation des jeunes européens

En 2006, plus des trois quarts des jeunes européens âgés de 20 à 24 ans avaient achevé au moins le niveau d'enseignement secondaire supérieur et 15.3% des 18 à 24 ans n'avaient pas dépassé le niveau secondaire inférieur. Les jeunes Portugais et Maltais seraient les plus nombreux à quitter prématurément le système scolaire avec des pourcentages de 39.2%, respectivement 41.7%. On trouverait les jeunes les plus diplômés en République tchèque, en Pologne, en Slovaquie et en Slovénie avec près de 90% des jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant atteint au moins le niveau d'enseignement supérieur.

Le graphique ci-dessous fait apparaître des situations très variées à travers les 27 Etats membres. On a d'un côté des pays comme Malte ou le Portugal où, comme on l'a vu avec une part très importante de jeunes âgés de 18 à 24 ans n'a pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur mais où les taux de chômage (15 - 24 ans) se situent en dessous de la moyenne européenne. A l'opposé, on retrouve, la République tchèque, la Pologne, la Slovaquie et la Finlande affichant les taux de sorties prématurées du système scolaire les plus faibles avec des taux de chômage relativement élevés allant de 17.5% pour la République tchèque à 29.8% pour la Pologne.

Graphique 6: Taux de chômage et niveau d'éducation des jeunes européens

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2006

Tableau 40: Niveau d'éducation des jeunes européens en 2006

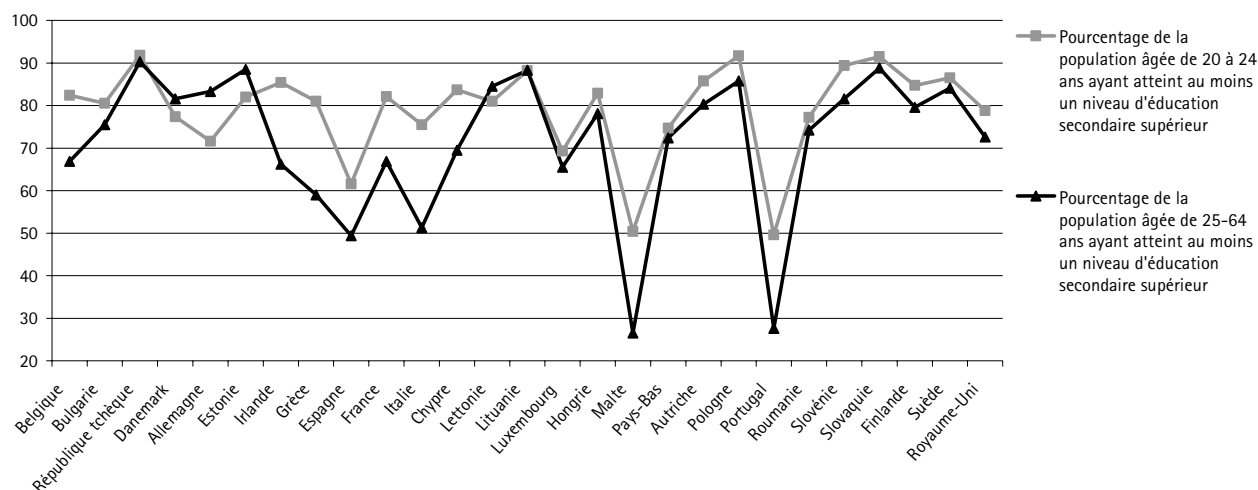
	Jeunes ayant quitté prématurément l'école – Pourcentage de la population âgée de 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur			Niveau d'éducation des jeunes – Pourcentage de la population âgée de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Union européenne (27 pays)	15.3	17.5	13.2	77.8	74.8	80.7
Union européenne (25 pays)	15.1	17.4	12.8	77.7	74.7	80.9
Belgique	12.6	14.9	10.2	82.4	79.1	85.6
Bulgarie	18.0	18.2	17.9	80.5 p	80.0 p	81.1 p
République tchèque	5.5	5.7	5.4	91.8	91.1	92.4
Danemark	10.9	12.8	9.1	77.4	73.4	81.5
Allemagne	13.8	13.9	13.6	71.6	69.8	73.5
Estonie	13.2	19.6	:	82.0	74.1	89.8
Irlande	12.3	15.6	9.0	85.4	81.8	89.1
Grèce	15.9	20.7	11.0	81.0 p	75.5 p	86.6 p
Espagne	29.9	35.8	23.8	61.6	54.6	69.0
France	13.1	15.1	11.2	82.1	80.0	84.3
Italie	20.8	24.3	17.3	75.5 p	71.7 p	79.4 p
Chypre	16.0	23.5	9.2	83.7 p	76.1 p	90.7 p
Lettonie	19.0 p	21.6 p	16.1 p	81.0	75.9	86.2
Lituanie	10.3	13.3	7.0	88.2	85.3	91.2
Luxembourg	17.4	20.9	14.0	69.3	64.0	74.5
Hongrie	12.4	14.0	10.7	82.9	81.2	84.7
Malte	41.7	44.6	38.8	50.4 p	48.1 p	52.8 p
Pays-Bas	12.9	15.1	10.7	74.7	69.9	79.6
Autriche	9.6	9.3	9.8	85.8	84.9	86.7
Pologne	5.6	7.2	3.8	91.7	89.6	93.8
Portugal	39.2 p	46.4 p	31.8 p	49.6	40.8	58.6
Roumanie	19.0	19.1	18.9	77.2 p	76.6 p	77.8 p
Slovénie	5.2	6.9	3.3	89.4	87.7	91.4
Slovaquie	6.4	7.3	5.5	91.5	91.2	91.7
Finlande	8.3 p	10.4 p	6.4 p	84.7 p	82.3 p	87.0 p
Suède	12.0	13.3	10.7	86.5	84.5	88.6
Royaume-Uni	13.0	14.6	11.4	78.8	77.3	80.3

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2006

p: valeur provisoire

Globalement, une corrélation relativement importante entre les taux des deux groupes d'âges considérés ressort du graphique n°7 avec un pourcentage de jeunes âgés de 20 à 24 ans ayant terminé au moins le second cycle des études secondaires le plus souvent supérieur à celui observé chez les 25-64 ans à l'exception de

l'Allemagne, de l'Estonie, du Danemark et de la Lettonie. On retrouve les écarts les plus importants en Italie, à Malte et au Portugal et les plus faibles en République tchèque, aux Pays-Bas, en Suède et au Luxembourg.

Graphique 7: Niveau d'éducation atteint des européens âgés de 20 à 24 ans et de 25-64 ans

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail 2006

Annexe 1 : Régression logistique binaire

La régression logistique binaire est une méthode statistique utilisée en modélisation. Elle est appliquée lorsque la variable à expliquer (ou dépendante) Y est qualitative et ne peut prendre que deux valeurs possibles. Dans le présent rapport, ce sera p.ex. 'avoir un emploi' et 'ne pas avoir un emploi'. On parle aussi de variable dichotomique pouvant prendre deux valeurs 0 et 1.

1 si la personne a un emploi

0 si la personne n'a pas d'emploi

Plutôt que de modéliser la variable à expliquer Y directement (c.-à-d. estimer la valeur attendue de Y pour une certaine combinaison de variables explicatives X) on estime la probabilité que $Y = 1$. L'idée est qu'il sera possible de prédire à l'aide de variables explicatives comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction ou la nationalité l'appartenance à la catégorie 'a un emploi' pour un nombre aussi élevé que possible d'individus de l'univers étudié.

Parmi les différentes modalités des variables explicatives, on peut choisir des modalités ou catégories de référence. Les autres modalités sont alors situées par rapport à cette dernière. Ainsi, pour la variable nationalité, ce seront les autochtones qui seront la catégorie de référence. Les résultats de la régression logistique montreront si la probabilité d'avoir un emploi est plus élevée ou, au contraire, plus faible pour les ressortissants des différentes nationalités étrangères considérées.

Dans les tableaux présentés figurent deux valeurs: le coefficient ainsi que le rapport de chances (odds ratio en anglais). Le premier permet de voir si la probabilité est supérieure (valeur positive) ou inférieure (valeur négative) à celle de la catégorie de référence. En comparant les valeurs obtenues pour les différentes nationalités, il est possible d'établir une sorte de classement par référence aux nationaux. Mais ce coefficient ne donne pas directement la probabilité qui, par définition, ne peut être comprise qu'entre 0 et 1. Cette probabilité ne peut, en fait, être calculée qu'en utilisant l'ensemble des coefficients ainsi que le terme constant et ceci pour des valeurs précises des différentes modalités des variables explicatives.

Des exemples de calculs sont illustrés ci-après¹.

¹ Les développements suivants sont basés sur une présentation de Marcel ERLINGHAGEN 'Die binäre Logistische Regression- ein vielseitiges und robustes Analyseinstrument sozialwissenschaftlicher Forschung' Gelsenkirchen, Oktober 2003.

Interprétation des rapports des chances (Odd Ratios)

Régression logistique Participation à la vie active (personnes âgées actives ou en formation âgées entre 15 et 29 ans)

	Coefficient	Erreur standard	Rapport des chances	
AGE	0.328	0.052 **	1.388	
AGE2	0.006	0.001 **	1.006	
GENRE	-0.223	0.028 **	0.800	0.5 < Rapport des chances < 1 Une femme a 25% $((1/0.8)-1)*100$ moins de chances de participer à la vie active qu'un homme
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	1.120	0.038 **	3,064	Rapport des chances > 1 Un jeune immigré ou arrivé après l'âge de 6 ans a 206% $((3.064-1)*100)$ plus de chances de participer à la vie active qu'un jeune né au Luxembourg ou arrivé avant l'âge de 6 ans
PROFESSION de la PERSONNE de RÉFÉRENCE dans le ménage				
Employé administratif	-0.422	0.038 **	0.655	
Profession intermédiaire, technicien	-0.809	0.041 **	0.445	
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques	-1.578	0.039 **	0.206	Rapport des chances < 0.5 Les jeunes dont la personne de référence est travailleur manuel ont 385% $((1/0.206)-1)*100$ plus de chances de participer à la vie active que ceux dont elle est cadre supérieur.
Constante	-9.583	0.567 **		
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.700			

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Profession de la personne de référence dans le ménage : Travailleur manuel

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Exemple de calcul de probabilité

Régression logistique Participation à la vie active (personnes âgées actives ou en formation âgées entre 15 et 29 ans)			
	Erreur		
	Coefficient	standard	Rapport des chances
AGE	0.328	0.052 **	1.388
AGE2	0.006	0.001 **	1.006
GENRE	-0.223	0.028 **	0.800
PAYS de NAISSANCE et ÂGE à L'IMMIGRATION	1.120	0.038 **	3,064
PROFESSION de la PERSONNE de RÉFÉRENCE dans le ménage			
Employé administratif	-0.422	0.038 **	0.655
Profession intermédiaire, technicien	-0.809	0.041 **	0.445
Cadre supérieur, professions intellectuelles et scientifiques	-1.578	0.039 **	0.206
Constante	-9.583	0.567 **	
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.700		

Source: Statec, Enquête sur les forces de travail 2006

Catégories de référence

Genre : Masculin

Pays de naissance et âge à l'immigration : Né(e) au Luxembourg ou arrivé(e) avant 6 ans

Profession de la personne de référence dans le ménage : Travailleur manuel

Coefficients de régression

** coefficients significatifs à $p < 0.001$

* coefficients significatifs à $p < 0.05$

Comparaison de la probabilité de participer à la vie active:

d'une jeune femme, née au Grand-Duché,
âgée de 25 ans, vivant dans un ménage de
travailleur manuel:

d'un jeune homme, né au
Grand-Duché, âgé de 25 ans, vivant
dans un ménage de cadre supérieur:

Constante:		- 9.583
+ Age:	25 * 0.328	= + 8.20
+ Age ² :	625*(0.006)	= + 3.75
+ Sexe:		- 0.223
		2.144

Vivant dans un ménage de travailleur
manuel:

$$\Rightarrow e^{2.114} = 8.2813$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z)$$

$$= 8.2813 / 9.2813 = 0.8923$$

Vivant dans un ménage de cadre
supérieur:

$$-9.583 + 8.2 + 3.75 + 0 - 1.578 = 0.7890$$

$$\Rightarrow e^{0.7890} = 2.2012$$

$$\Rightarrow P = e^z / (1 + e^z)$$

$$= 2.2012 / 3.2012 = 0.6876$$

Annexe 2: Classification Internationale Type de Professions – CITP88–(COM)

Prière d'utiliser les codes à 3 chiffres pour répondre à la **question B21**. La remarque suivante peut faciliter le choix du code approprié :

Les codes des professions sont classés par ordre décroissant concernant la complexité et les connaissances nécessaires pour exercer les fonctions.

MEMBRES DE L'EXECUTIF ET DES CORPS LEGISLATIFS, HAUTS FONCTIONNAIRES DES SERVICES PUBLICS, DIRIGEANTS ET CADRES DE DIRECTION DES ENTREPRISES

Membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique

111 Membres de l'exécutif et des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique

114 Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées

Directeurs de société

121 Directeurs

122 Cadres de direction, productions et opérations

123 Autres cadres de direction spécialisés

Dirigeants et gérants de petites entreprises

131 Dirigeants et gérants de petites entreprises

PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET SCIENTIFIQUES

Spécialistes des sciences physiques, mathématiques et techniques

211 Physiciens, chimistes et assimilés

212 Mathématiciens, statisticiens et assimilés

213 Spécialistes de l'informatique

214 Architectes, ingénieurs et assimilés

Spécialistes des sciences de la vie et de la santé

221 Spécialistes des sciences de la vie

222 Médecins et assimilés (sauf cadres infirmiers)

223 Cadres infirmiers et sages-femmes

Spécialistes de l'enseignement

231 Professeurs d'université et d'enseignement supérieur

232 Professeurs de l'enseignement secondaire

233 Instituteurs de l'enseignement primaire et préprimaire

234 Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés

235 Autres spécialistes de l'enseignement

Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques

241 Spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises

242 Juristes

243 Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés

244 Spécialistes des sciences sociales et humaines

245 Ecrivains et artistes créateurs et interprètes

246 Membres du clergé

247 Cadres administratifs des services publics

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

Professions intermédiaires des sciences physiques et techniques

- 311 Techniciens des sciences physiques et techniques
- 312 Pupitreurs et autres opérateurs de matériels informatiques
- 313 Techniciens d'appareils optiques et électroniques
- 314 Techniciens des moyens de transport maritime et aérien
- 315 Inspecteurs d'immeubles, de sécurité, d'hygiène et de qualité

Professions intermédiaires des sciences de la vie et de la santé

- 321 Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la santé
- 322 Professions intermédiaires de la médecine moderne (sauf personnel infirmier)
- 323 Personnel infirmier et sages-femmes (niveau intermédiaire)

Professions intermédiaires de l'enseignement

- 331 Professions intermédiaires de l'enseignement primaire
- 332 Professions intermédiaires de l'enseignement préprimaire
- 333 Professions intermédiaires de l'éducation des handicapés
- 334 Autres professions intermédiaires de l'enseignement

Autres professions intermédiaires

- 341 Autres professions intermédiaires des finances et de la vente
- 342 Agents commerciaux et courtiers
- 343 Professions intermédiaires de la gestion administrative
- 344 Professions intermédiaires de l'administration publique des douanes et des impôts, et assimilées
- 345 Inspecteurs de la police judiciaire et détectives
- 346 Professions intermédiaires du travail social
- 347 Professions intermédiaires de la création artistique, du spectacle et du sport
- 348 Assistants laïcs des cultes

EMPLOYES DE TYPE ADMINISTRATIF

Employés de bureau

- 411 Secrétaires et opérateurs sur claviers
- 412 Employés des services comptables et financiers
- 413 Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports
- 414 Employés de bibliothèque, de service du courrier et assimilés
- 419 Autres employés de bureau

Employés de réception, caissiers, guichetiers et assimilés

- 421 Caissiers, guichetiers et assimilés
- 422 Employés de réception et d'information de la clientèle

PERSONNEL DES SERVICES ET VENDEURS DE MAGASIN ET DE MARCHÉ

Personnel des services directs aux particuliers et des services de protection et de sécurité

- 511 Agents d'accompagnement et assimilés
- 512 Intendants et personnel des services de restauration
- 513 Personnel soignant et assimilé
- 514 Autre personnel des services directs aux particuliers
- 516 Personnel des services de protection et de sécurité

Modèles, vendeurs et démonstrateurs

- 521 Mannequins et autres modèles
- 522 Vendeurs et démonstrateurs en magasin, à l'étal et sur les marchés

ARTISANS ET OUVRIERS DES METIERS DE TYPE ARTISANAL

Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment

- 711 Mineurs, carriers, boutefeux et tailleurs de pierre
- 712 Ouvriers du bâtiment (gros œuvre) et assimilés
- 713 Ouvriers du bâtiment (finitions) et assimilés
- 714 Ouvriers peintres, ravaleurs de façade et assimilés

Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés

- 721 Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés
- 722 Forgerons, outilleurs et assimilés
- 723 Mécaniciens et ajusteurs de machines
- 724 Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques

Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés

- 731 Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires
- 732 Potiers, souffleurs de verre et assimilés
- 733 Ouvriers des métiers d'artisanat sur bois, sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires
- 734 Artisans et ouvriers de l'imprimerie et assimilés

Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal

- 741 Artisans et ouvriers de l'alimentation et assimilés
- 742 Artisans et ouvriers du traitement du bois, ébénistes et assimilés
- 743 Artisans et ouvriers des métiers du textile et de l'habillement et assimilés
- 744 Artisans et ouvriers du travail du cuir, des peaux et de la chaussure

CONDUCTEURS D'INSTALLATIONS ET DE MACHINES ET OUVRIERS DE L'ASSEMBLAGE

Conducteurs d'installations et de matériels fixes et assimilés

- 811 Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
- 812 Conducteurs d'installations de transformation des métaux
- 813 Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés
- 814 Conducteurs d'installations pour le travail du bois et la fabrication du papier
- 815 Conducteurs d'installations de traitement chimique

- 816 Conducteurs d'installations de production d'énergie et assimilés
- 817 Conducteurs de robots industriels

Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage

- 821 Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux
- 822 Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques
- 823 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques
- 824 Conducteurs de machines à bois
- 825 Conducteurs de machines d'imprimerie, de machines à relier et machines de papeterie
- 826 Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir
- 827 Conducteurs de machines pour la fabrication des denrées alimentaires et de produits connexes
- 828 Ouvriers de l'assemblage
- 829 Autres conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage

Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 831 Conducteurs de locomotives et assimilés
- 832 Conducteurs de véhicules à moteurs
- 833 Conducteurs de matériels mobiles agricoles et d'autres engins mobiles
- 834 Matelots de pont et assimilés

OUVRIERS ET EMPLOYES NON QUALIFIES

Employés non qualifiés des services et de la vente

- 911 Vendeurs ambulants et assimilés
- 912 Cireurs de chaussures et autres travailleurs des petits métiers des rues
- 913 Aides de ménage et autres aides, nettoyeurs et blanchisseurs
- 914 Personnel du service d'immeuble, laveurs de vitres et assimilés
- 915 Messagers, porteurs, gardiens, portiers et assimilés
- 916 Eboueurs et manœuvres assimilés

Manœuvre des mines, du bâtiments et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports

- 931 Manœuvre des mines, du bâtiment et des travaux publics
- 932 Manœuvres des industries manufacturières
- 933 Manœuvres des transports et manutentionnaires